MAITRE D'OUVRAGE

NANTES UNIVERSITE
1 Quai de Tourville
44 000 NANTES

MAITRE D'ŒUVRE

EXECO2
3 Place du Beau Verger
44120 VERTOU

BET FLUIDES

SLVI
85 Rue Georges Charpak
44 115 HAUTE-GOULAINE

NANTES UNIVERSITE

Site de la Lombarderie - Réaménagement du Bât. 16

2 Rue de la Houssinière - 44 000 NANTES

C.C.T.P.

Tous Corps d'Etat

LOT N°00 - PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT
LOT N°01 - CURAGE
LOT N°02 - MACONNERIE
LOT N°03 - CHARPENTE BOIS
LOT N°04 - MENUISERIES EXTERIEURES
LOT N°05 - SERRURERIE METALLERIE - BARDAGE - VENTELLES PVC
LOT N°06 - CLOISONS SECHES - DOUBLAGES - MENUISERIES INTERIEURES
LOT N°07 - FAUX-PLAFOND DEMONTABLE
LOT N°08 - REVETEMENT DE SOL SOUPLE
LOT N°09 - CARRELAGE - FAIENCE
LOT N°10 - PEINTURE
LOT N°11 - NETTOYAGE

Dossier :
Phase : DCE
Date : 15/09/2026
Indice : 0

SOMMAIRE DU LOT

0 PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT2

0.1 DEFINITION GENERALE2
0.1.1 Réglementation technique générale 2
0.1.2 Réglementation sécurité 2
0.2 CLAUSES ET PRESCRIPTIONS COMMUNES.....2
0.2.1 Généralités 2
0.2.2 Connaissance des lieux et visites sur site 3
0.2.3 Obligation des entreprises 3
0.2.4 Prestations dues par les entreprises 3
0.3 CLAUSES ET PRESCRIPTIONS GENERALES3
0.3.1 Conditions d'exécutions générales 3
0.3.2 Prescriptions relatives aux fournitures et aux matériaux 4
0.4 PERCEMENTS, PASSAGES, TROUS, SCELLEMENTS, REBOUCHAGES, RACCORDS, ETC...4
0.5 NETTOYAGE5
0.6 PRESCRIPTIONS DIVERSES.....5
0.6.1 Echantillons - Prototypes 5
0.7 COMPTE PRORATA5
0.8 GESTION DES DECHETS5
0.9 PROTECTION DU GEM.....6

0 PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT

0.1 DEFINITION GENERALE

0.1.1 Réglementation technique générale

Il est rappelé que l'ensemble des travaux sera réalisé suivant les normes et règlements en vigueur, notamment les normes AFNOR, les règles de calcul DTU, les prescriptions générales de construction.

Les procédés et matériaux non traditionnels devront bénéficier d'un avis technique du CSTB en cours de validité et être mis en oeuvre dans les conditions indiquées par cet avis.

Toute liberté prise par les entreprises sans l'accord écrit du Maître d'Oeuvre sera sous leur entière responsabilité.

Les règles à utiliser sont contenues dans le DTU règles neige et vent en vigueur.

0.1.2 Réglementation sécurité

Un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS) est désigné, qui a pour mission de veiller à la protection des risques. Il établit un Plan Général de Coordination joint à l'appel d'offre.

Les entrepreneurs devront respecter la teneur du PGC ainsi que toutes les instructions, décisions et recommandations du coordinateur SPS. Il fourniront au coordonnateur SPS tous les documents (plans, notes, notices...) nécessaire à la validation et au contrôle des mesures prévues en matière d'hygiène et de sécurité, de trafic et de préservation des tiers...

Toutes les entreprises devront fournir des plans particuliers de sécurité.

0.2 CLAUSES ET PRESCRIPTIONS COMMUNES

0.2.1 Généralités

L'ensemble des constructions sera à réaliser suivant les plans dressés par le Maître d'Oeuvre
Le CCTP et les plans renseignent aussi exactement que possible les entrepreneurs sur la nature, la qualité et les caractéristiques des ouvrages ainsi que leur emplacement et positions.
Mais il convient de rappeler que ce devis descriptif n'a pas un caractère limitatif, et que les entrepreneurs ne pourront réclamer aucun supplément pour d'éventuels travaux indispensables non décrits, ni définis au CCTP.
Les entrepreneurs sont réputés connaître :
- la nature, la qualité, les caractéristiques, les dimensions et l'importance de tous les ouvrages indiqués aux plans et au CCTP.
- les clauses, conditions et prescriptions des documents techniques de référence.
- les textes de réglementation de toute nature applicable en la matière, et plus particulièrement ceux relatifs à la protection contre l'incendie, la sécurité des personnes, etc.

Les entrepreneurs devront prévoir tous les appareils, échafaudages etc. nécessaires, et ils devront tenir compte lors de leur proposition de prix, de toutes les conditions particulières éventuellement rencontrées. Les entrepreneurs devront mettre en oeuvre tous les moyens matériels et le personnel nécessaire pour respecter leurs délais d'exécution.

Les entrepreneurs auront à leur charge les calculs nécessaires au bon dimensionnement des ouvrages tel que les plots de fondation de l'escalier extérieurs, création d'ouvertures, création de plancher, et tout autre dimensionnement nécessaire au projet, obligatoirement validé par le bureau de contrôles missionné par le maître d'ouvrage.

0.2.2 Connaissance des lieux et visites sur site

En répondant à l'appel d'offre, les entrepreneurs sont réputés, avoir pris connaissance de la nature et de l'emplacement de l'opération, des conditions générales ou locales, des possibilités d'accès et de stockage de matériaux, des disponibilités en eau et en énergie électrique.
En résumé, les entrepreneurs soumissionnaires sont réputés avoir pris connaissance parfaite des lieux et en général de toutes les conditions pouvant en quelques sortes que ce soit influer sur l'exécution, la qualité et le prix des ouvrages à exécuter.
Aucun entrepreneur ne pourra arguer d'ignorances quelconques à ce sujet, pour prétendre à des suppléments d'ouvrages ou de prix.

0.2.3 Obligation des entreprises

Les entrepreneurs reconnaîtront les emplacements qu'ils devront réserver à leurs installations de chantier et ils devront en prévoir les moyens d'accès.
Ils supporteront toutes les conséquences des règlements administratifs, notamment celles qui résultent des règlements de police en vigueur ou à intervenir, qui se rapportent plus particulièrement à la clôture du chantier, au gardiennage du chantier et à la sécurité de la circulation.
Ils poseront tous les panneaux de signalisation nécessaires et prendront toutes les mesures utiles en vue de prévenir les usagers du danger qu'ils peuvent encourir aux abords du chantier.
Ils procéderont à leurs frais, au nettoyage et au balayage des chaussées, trottoirs et abords.

0.2.4 Prestations dues par les entreprises

Les obligations souscrites par les entrepreneurs au titre de leur marché sont des obligations de résultat.
Dans le cadre de l'exécution de leur marché, les entrepreneurs devront également implicitement :
La fourniture, le transport et mise en oeuvre de tous matériaux et matériels nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de leur corps d'état.
Tous les percements, saignées, rebouchages, scellements, raccords, etc. dans les conditions précisées dans les présents documents.
La fixation par tous les moyens de leurs ouvrages.

La main d'oeuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc. de leurs ouvrages en fin de travaux et après les réceptions

Mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour respecter les délais d'exécution, et notamment par le travail en heures supplémentaires, heures de nuits, etc.

Régler la quote-part de l'entrepreneur dans les frais généraux de chantier et comptes prorata, suivant les prescriptions CCAP.

Chaque entreprise aura ses propres moyens de levages.

Et tous les frais et prestations, même non rémunérés ci-dessus, mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des travaux.

Les DOE complets au format papier et PDF

0.3 CLAUSES ET PRESCRIPTIONS GENERALES

0.3.1 Conditions d'exécutions générales

L'ensemble des travaux sera réalisé conformément aux indications des plans et aux prescriptions CCTP.

Tous les travaux devront être exécutés selon les règles de l'art avec toute la perfection possible et selon les meilleures techniques et pratiques en usage.

Sauf dérogations expresses du Maître d'Oeuvre ou indications contraires résultant du texte du présent document, tous les ouvrages devront être traités en accord avec les spécifications des documents visés au présent CCTP commun à tous les corps d'état.

Les travaux seront réalisés conformément aux spécifications, indications et précisions données par les CCTP communs et particuliers à tous les lots accompagnés des plans de projet et des dessins tels qu'ils figurent dans la liste des pièces contractuelles du CCAP.

Tous les matériaux, éléments et articles fabriqués devront toujours être mis en oeuvre conformément aux prescriptions des fabricants. Toutefois en cas de désaccord entre les prescriptions du fabricant et les spécifications des CCTP ou les indications des plans d'exécution des ouvrages, l'entrepreneur devra le signaler au Maître d'oeuvre en temps utile.

L'atelier sera toujours accessible pendant les travaux. Pour sécuriser le passage des compagnons du SMI de N.U., quand ces derniers devront accéder à leur atelier, un arrêt de chantier sera à prévoir.

Valable pour tous les lots.

0.3.2 Prescriptions relatives aux fournitures et aux matériaux

Les matériaux, fournitures et produits fabriqués devant être mis en oeuvre seront toujours de première qualité suivant indications de provenance, type ou marque du présent CCTP.

Dans tous les cas où un matériau ou un produit est défini par le CCTP par une marque nommément désignée et la mention où "similaire ", les entrepreneurs auront la faculté de faire agréer par le Maître d'Oeuvre un produit d'une autre marque sous réserve que ce produit soit similaire et équivalent. En aucun cas, l'entrepreneur ne pourra substituer un matériau de son choix à ceux prévus au présent CCTP sans accord du Maître d'Oeuvre et du Maître d'Ouvrage.

Les matériaux et produits étrangers sont autorisés sous réserve de répondre aux normes du REEF ou d'être équivalents aux produits français similaires ou d'être agréés par le Maître d'Oeuvre et le Maître d'Ouvrage.

Prescriptions concernant les matériaux en général :
Tous les matériaux quels qu'ils soient, ne devront en aucun cas présenter des défauts susceptibles d'altérer l'aspect des ouvrages ou de compromettre l'usage de la construction.

Dans le cadre des prescriptions du présent CCTP, le Maître d'Oeuvre aura toujours le droit absolu de désigner la nature et la provenance des matériaux qu'il désire employer et d'accepter ou de refuser ceux qui lui sont proposés.

Acceptation des matériaux - Dépôt d'échantillons :
Avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur devra présenter au Maître d'Oeuvre pour acceptation, un échantillon des différents matériaux qu'il envisage de mettre en oeuvre.

Avis techniques - Essais - Analyses :
Pour tous matériaux fabriqués soumis à un avis technique du CSTB, l'entrepreneur ne pourra mettre en oeuvre que des matériaux titulaires de cet avis et il devra toujours être en mesure, à la demande du Maître d'Oeuvre, d'apporter la preuve de cet avis technique.

L'entrepreneur sera également tenu de produire à toutes demandes du Maître d'Oeuvre les procès verbaux d'essais ou d'analyses de matériaux établis par les organismes qualifiés. A défaut de production de ces procès-verbaux, le Maître d'Oeuvre pourra prescrire des essais ou analyses sur prélèvements, qui seront entièrement à la charge de l'entrepreneur.

Les avis techniques doivent avoir fait l'objet d'un avis favorable des assureurs.

Concernant les bois utilisé dans les différents lots, l'entrepreneur devra être à même de justifier la provenance des matériaux mis en oeuvre par des bulletins de livraison ou de garanties authentiques, ou par des factures ayant trait à ces fournitures.

La garantie du renouvellement de la ressource sera justifiée par la production d'un label (FSC, PEFC ou équivalent) certifiant que les bois proviennent d'une exploitation durablement gérée.

0.4 PERCEMENTS, PASSAGES, TROUS, SCELLEMENTS, REBOUCHAGES, RACCORDS, ETC...

Les entrepreneurs auront implicitement à leur charge l'exécution de tous les percements, passages, trous, réservations, scellements, rebouchages, incorporations au coulage, etc. nécessaires à la complète et parfaite finition des ouvrages.

0.5 NETTOYAGE

Nettoyage en cours de chantier

Chaque entrepreneur intervenant sur le chantier devra toujours, immédiatement après exécution de ses travaux, procéder à l'enlèvement des gravois de ses travaux et au balayage des locaux.

Chaque entrepreneur aura à sa charge la sortie des gravois après nettoyage dans les bennes prévues à cet effet.

Il sera formellement interdit de jeter des gravois par les ouvertures des façades ; mais ils devront toujours être sortis, soit par la goulotte, soit en sacs ou par seaux.

En résumé, le chantier devra toujours être maintenu en parfait état de propreté, et chaque entrepreneur devra prendre ses dispositions à ce sujet.

De plus, et à raison de 2 fois par mois minimum, il devra être effectué un nettoyage et balayage général de la construction.

Les entrepreneurs auront également à leur charge, l'enlèvement à la décharge publique des gravois mis en tas à l'extérieur du bâtiment. Seront également à la charge de l'entrepreneur, le nettoyage et le maintien en bon état de propreté des abords du chantier.

Dans le cas de non-respect des prescriptions ci-dessus, le Maître d'Oeuvre pourra à tout moment faire procéder par une entreprise extérieure de son choix, aux nettoyage et sortie de gravois, les frais en seront supportés par les entrepreneurs.

Les modalités de nettoyage ainsi que les moyens particuliers à mettre en oeuvre sont précisés dans le Plan Général de coordination et dans le règlement de chantier

Nettoyage de mise en service.

0.6 PRESCRIPTIONS DIVERSES

0.6.1 Echantillons - Prototypes

L'entrepreneur est tenu de fournir pendant la période de préparation, tous les échantillons d'appareillage et de prototype qui lui seraient demandés par le Maître d'oeuvre ou le Maître d'ouvrage.

Ceux-ci doivent être montés en panoplie, disposés sur un présentoir et soigneusement fixés, plombés le cas échéant, pour éviter toute substitution. Ils seront entreposés par l'entrepreneur dans un local spécial annexé au bureau général du Maître d'Oeuvre.

Les échantillons seront inscrits sur un registre et seront numérotés.

Le registre comportera une case réservée à la signature du Maître d'oeuvre et du Maître d'ouvrage qui seront seuls juges de la conformité de ces échantillons avec les spécifications des pièces du dossier.

Aucune commande de matériel ne pourra être passée par l'entrepreneur, sinon à ses risques et périls tant que l'acceptation de l'échantillon correspondant n'aura pas été matérialisée par les signatures du Maître d'Oeuvre et du Maître d'Ouvrage.

0.7 COMPTE PRORATA

Sans objet

0.8 GESTION DES DECHETS

Chaque entreprise a à sa charge l'évacuation de ses délivres.

Le Maître d'oeuvre se réserve le droit de missionner une entreprise d'évacuation des délivres, en cas de chantier sale. L'intervention sera à la charge de l'entreprise responsable, ou à défaut à la charge de chaque entreprise pouvant être responsable des déchets cumulés.

0.9 PROTECTION DU GEM

Le GEM étant la partie du BAT 16 concédée aux chercheurs en physique.

Un soin particulier devra être apporté au matériel de ce département. Protection par bâchage mais aussi par OSB si nécessaire.

- **compte-tenu du prix de la chambre, il est impératif de prévenir tout contact avec elle (dépôt d'objet contre les parois, adossement ou circulation de personnel, etc.)**
- **il est nécessaire de conserver l'accès du personnel du GeM à la chambre, avec possibilité d'ouvrir les portes. En effet, des expérimentations importantes et non décalables dans le temps (car liées à un contrat de thèse) y sont prévues d'ici 4 à 6 mois ;**
- **il est nécessaire de conserver l'accès du personnel du GeM à l'atelier vitré ainsi qu'au tableau électrique.**

SOMMAIRE DU LOT

1 CURAGE 2

1.1 DIRECTIVES PARTICULIERES AU LOT 2
1.1.1 CURAGES ET DEMOLITIONS 2
1.1.2 OPERATIONS PREALABLES 2
1.1.3 METHODES DE CURAGE ET DEMOLITION 2
1.1.4 COUPURE DES BRANCHEMENTS 3
1.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX 3
1.2.1 TRANCHE FERME 3
1.2.1.1 PROTECTION PROVISOIRE 3
1.2.1.2 DEPOSE FAUX-PLAFOND DEMONTABLE EXISTANT + ISOLATION 4
1.2.1.3 DEPOSE CLOISONNEMENT EXISTANT + ISOLATION 4
1.2.1.4 DEPOSE DES SOLS EXISTANTS 4
1.2.1.5 NETTOYAGE 4
1.2.2 TRANCHE OPTIONNELLE 5
1.2.2.1 PROTECTION PROVISOIRE 5
1.2.2.2 DEPOSE FAUX-PLAFOND DEMONTABLE EXISTANT + ISOLATION 5
1.2.2.3 DEPOSE CLOISONNEMENT EXISTANT + ISOLATION 5
1.2.2.4 DEPOSE DES SOLS EXISTANTS 5
1.2.2.5 NETTOYAGE 6

1 CURAGE

Le présent lot prévoira la mise en place de protections (sl, parois), du matériel sur site, en lien direct avec les zones à démolir

1.1 DIRECTIVES PARTICULIERES AU LOT

1.1.1 CURAGES ET DEMOLITIONS

Les travaux de démolition à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont la démolition, l'évacuation et la valorisation de touaménagements intérieurs (sauf câblage et appareillage électrique, plomberie, VMC et chauffage).

L'entreprise réalisera si nécessaire tous travaux accessoires pour la bonne exécution de son marché.

Les travaux de curage et de démolition devront également respecter strictement les différentes réglementations les concernant, notamment :
Les Réglementations locales concernant les démolitions, ou, à défaut, les instructions des services publics concernés
Tous les textes réglementaires relatifs à l'hygiène et à la sécurité sur les chantiers, à la protection de l'environnement, aux limitations des bruits de chantier, etc...

L'atelier sera toujours accessible pendant les travaux. Pour sécuriser le passage des compagnons du SMI de N.U., quand ces derniers devront accéder à leur atelier, un arrêt de chantier sera à prévoir.
Valable pour tous les lots.

1.1.2 OPERATIONS PREALABLES

D'une façon générale, l'exécution des travaux et les conditions de réception seront conformes aux normes et règlements officiels en vigueur au moment de la soumission.

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra prévoir pour l'ensemble de l'opération :
Les démarches administratives diverses auprès des services administratifs et concédés, notamment pour la connaissance des réseaux existants aux abords (DICT), la circulation des engins de chantier et véhicules de transport (arrêté de circulation),
La signalisation de voirie,
Les déconnexions des bâtiments aux différents réseaux seront faites en amont des interventions liées au présent marché. Toutefois, avant toutes interventions, l'entreprise devra s'assurer qu'il ne reste aucun réseau sous tension, ni aucune canalisation sous pression dans l'emprise des démolitions (gaz, eau, lignes électriques, téléphone, réseau informatique, éclairage public).
L'entrepreneur devra les nettoyages des chaussées pour le maintien en viabilité permanente de ces voies ainsi que les modifications à apporter à cette signalisation temporaire au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

1.1.3 METHODES DE CURAGE ET DEMOLITION

Les méthodes de curage et de démolition sont laissées à l'appréciation de l'entrepreneur qui adoptera les dispositions qui lui conviennent.

Il est toutefois formellement spécifié que les méthodes utilisées devront respecter le cadre des réglementations en vigueur et les instructions spécifiques qui lui seront données par la Maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'oeuvre, et tous les services compétents.

L'entrepreneur devra lors de ce choix, tenir compte de la sécurité du personnel, du public et qu'il devra être assuré dans tous les cas.

1.1.4 COUPURE DES BRANCHEMENTS

Les travaux prévoient la neutralisation et la suppression des réseaux présents sur les emprises démolies.

La dépose des équipements + consignations + évacuations des appareillages électrique, plomberie, VMC et chauffage sont à la charge des lots FLUIDES.

Il appartiendra à l'entrepreneur de prendre contact en temps voulu avec les entreprises concernées pour s'assurer que toutes les dispositions ont été prises en ce qui concerne les démontages ou coupures des branchements nécessaires (eau, électricité et éventuellement gaz, téléphone ou autres).

1.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Ces travaux de démolitions comprendront :
Évacuations de l'ensemble des matériaux, après tri de ceux ci, et mise en centre de tri et valorisation ainsi que les frais afférents.
Mise en sécurité des bâtiments existants avec des ouvrages provisoires de fermeture et de protection.

En plus de ses plans de démolition, l'entrepreneur devra avant toute intervention, réaliser un marquage sur site des parties préservées et celle évacuées.

Préalablement au curage, l'entreprise procédera à l'évacuation de tous les matériels et mobiliers présents dans les bzones concernées par les travaux.

A l'intérieur du bâtiment, l'entreprise doit le curage total de tous les éléments non porteurs et équipements de toutes natures notamment (liste non exhaustive) :
Cloisons (briques / plaques de plâtre / isolation) / Faux plafonds divers, isolation
Portes intérieures, placards, aménagements, tablettes...etc
Equipements (hottes, éviers...)
Menuiseries intérieures, placards,
Faux-plafonds
Sols
...

L'atelier sera toujours accessible pendant les travaux. Pour sécuriser le passage des compagnons du SMI de N.U., quand ces derniers devront accéder à leur atelier, un arrêt de chantier sera à prévoir.

Valable pour tous les lots.

Nantes Université se réserve le droit de conserver certains éléments tels que les radiateurs, ballon d'eau chaude, robinets, barres, flexibles et pommes de douche, éclairages Led, poignées de porte, pictogramme de porte, dalles de faux-plafonds, stores, interrupteurs, prises, goulottes, chemin de câbles, tableaux d'affichage, mobilier, réfrigérateur, micro-ondes.

1.2.1 TRANCHE FERME

1.2.1.1 PROTECTION PROVISOIRE

Le présent lot prévoira la mise en oeuvre de garde-corps intérieurs provisoires métallique avec système de pince, permettant la dépose du cloisonnement au droit du vide sur atelier.

Le présent lot prévoira également tous les bâchages, protections lourdes avec panneaux OSB sur matériels sensibles, et toutes les protections provisoires que le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Oeuvre jugeront nécessaires, pour le bon déroulement du projet en site occupé.

Compris toutes sujétions de pose, maintien en sécurité durant toute la durée du chantier, puis dépose et évacuation

LOCALISATION

Totalité de l'étage
Local de stockage du RdC, qui deviendra le local électrique

1.2.1.1.1 GARDE-CORPS PROVISOIRES

1.2.1.1.2 PROTECTION PROVISOIRES

1.2.1.2 DEPOSE FAUX-PLAFOND DEMONTABLE EXISTANT + ISOLATION

Dépose et évacuation :
- Plafond
- Ossature
- Suspentes
- Isolation

LOCALISATION

Totalité de l'étage
Local de stockage du RdC, qui deviendra le local électrique

1.2.1.3 DEPOSE CLOISONNEMENT EXISTANT + ISOLATION

Dépose et évacuation :
- Plaques
- Garde-corps existant
- Châssis vitré dans mur maçonné intérieur
- Revêtements muraux
- Ossature
- Isolation

Le présent lot prévoira la mise en place d'un garde-corps provisoire

LOCALISATION

Totalité de l'étage
Local de stockage du RdC, qui deviendra le local électrique

1.2.1.3.1 CLOISONS + OSSATURES + ISOLATION

1.2.1.3.2 GARDE-CORPS EXISTANT

1.2.1.3.3 CHASSIS VITRE

1.2.1.4 DEPOSE DES SOLS EXISTANTS

Dépose et évacuation :
- Carrelage ou sol souple
- Plinthes

Le but étant de retrouver le dallage existant

LOCALISATION

Totalité de l'étage

1.2.1.5 NETTOYAGE

Le présent lot prévoira un nettoyage complet de la zone concernée par les travaux à la fin de la démolition.

La prestation comprend :
- Aspiration complète du sol
- Nettoyage à l'eau si besoin
- Dépoussiérage complet

LOCALISATION

Totalité de l'étage
Local de stockage du RdC, qui deviendra le local électrique

1.2.2 TRANCHE OPTIONNELLE

1.2.2.1 PROTECTION PROVISOIRE

Le présent lot prévoira tous les bâchages, protections lourdes avec panneaux OSB sur matériels sensibles, et toutes les protections provisoires que le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Oeuvre jugeront nécessaires, pour le bon déroulement du projet en site occupé.

Compris toutes sujétions de pose, maintien en sécurité durant toute la durée du chantier, puis dépose et évacuation

LOCALISATION

Zone WC / Vestiaires existante

1.2.2.2 DEPOSE FAUX-PLAFOND DEMONTABLE EXISTANT + ISOLATION

Dépose et évacuation :
- Plafond
- Ossature
- Suspentes
- Isolation

LOCALISATION

Zone WC / Vestiaires existante

1.2.2.3 DEPOSE CLOISONNEMENT EXISTANT + ISOLATION

Dépose et évacuation :
- Plaques
- Revêtements muraux
- Ossature
- Isolation

Le présent lot prévoira la mise en place d'un garde-corps provisoire

LOCALISATION

Zone WC / Vestiaires existante

1.2.2.4 DEPOSE DES SOLS EXISTANTS

Dépose et évacuation :
- Carrelage ou sol souple
- Plinthes

Le but étant de retrouver le dallage existant

LOCALISATION

Zone WC / Vestiaires existante

1.2.2.5 NETTOYAGE

Le présent lot prévoira un nettoyage complet de la zone concernée par les travaux à la fin de la démolition.

La prestation comprend :
- Aspiration complète du sol
- Nettoyage à l'eau si besoin
- Dépoussiérage complet

LOCALISATION

Zone WC / Vestiaires existante

SOMMAIRE DU LOT

2 MACONNERIE2

2.1 DIRECTIVES PARTICULIERES AU LOT2
2.1.1 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES2
2.1.2 DOCUMENTS CONCERNANT LES MATÉRIAUX ET L'EXÉCUTION DES TRAVAUX2
2.1.3 TOLÉRANCES D'EXÉCUTION2
2.1.4 MATÉRIAUX2
2.1.5 COFFRAGE ET ÉTAIEMENT3
2.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX3
2.2.1 TRANCHE FERME4
2.2.1.1 INSTALLATION DE CHANTIER4
2.2.1.2 MASSIF DE FONDATION POUR ESCALIER EXTERIEUR5
2.2.1.3 FINITIONS5
2.2.1.4 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER6
2.2.1.5 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER6
2.2.2 TRANCHE OPTIONNELLE6
2.2.2.1 INSTALLATION DE CHANTIER6
2.2.2.2 SAIGNEE DANS DALLAGE + PASSAGE DES RESEAUX EU7
2.2.2.3 ADAPTATION DES OUVERTURES DANS MACONNERIE EXISTANTE7
2.2.2.4 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER8
2.2.2.5 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER8
2.3 EXECUTION ET REMISE DES DOE8

2 MACONNERIE

2.1 DIRECTIVES PARTICULIERES AU LOT

2.1.1 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

Tous les travaux d'adaptations et contraintes diverses générales ou particulières, inhérentes à la présente réalisation seront inclus dans les prix unitaires, qu'ils soient exprimés de façon explicite ou non dans le présent document.
L'entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions techniques des autres corps d'état afin de pouvoir remettre une proposition complète en toute connaissance des travaux à réaliser.
Il est rappelé aux entreprises la nécessité qu'elles ont de prendre connaissance du Cahier des Prescriptions Communes à tous les corps d'état et des obligations de chantier et d'adaptation qu'elles devront prévoir.

2.1.2 DOCUMENTS CONCERNANT LES MATÉRIAUX ET L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Normes P15 010 et 15 0301 pour les liants hydrauliques
Normes P18 xxx pour les granulats, les adjuvants, le béton et les essais
D.T.U. 13.11 Exécution des fondations superficielles
D.T.U. 21 Exécution des travaux en béton
CCTG - Fascicule 65 A Exécution des ouvrages en béton armé ou en béton précontraint
D.T.U. 26.1 Enduits sur mortiers de liants hydrauliques
D.T.U. 26.2 Chapes et dalles à base de liants hydrauliques

2.1.3 TOLÉRANCES D'EXÉCUTION

Les tolérances dimensionnelles admises pour les ouvrages de bâtiments constitués de maçonneries, de béton et enduits seront celles définies par les DTU et par le guide technique "Les tolérances dimensionnelles des ouvrages en maçonneries" édité par la

Fédération Nationale du Bâtiment.
– murs banchés DTU 23.1,
– maçonneries DTU 20.1 – 20.12,
– planchers CPT Planchers,
– autres DTU 21 – 13.1 – 13.2 – 26.1 – 59.1 – Normes NF P 04.002 - NF P 01.101.
Les vérifications nécessaires seront faites avant livraison des ouvrages aux corps d'état secondaires pour leur acceptation. Toute imperfection constatée devra être réparée immédiatement par l'entrepreneur de Gros OEuvre, et en cas d'impossibilité de réparer, celui-ci sera tenu pour responsable des problèmes entraînés sur les travaux des autres corps d'état et aura à sa charge le coût des modifications et compléments par rapport aux prestations de leur marché.

2.1.4 MATÉRIAUX

Généralités
L'entrepreneur titulaire du marché devra s'assurer que les matériaux utilisés pour la réalisation des travaux (ciments, agrégats, adjuvants, conduites, etc.) répondent aux obligations résultant des différents fascicules énumérés ci-dessus.
Dans tous les cas, l'entrepreneur reste responsable à l'égard du Maître d'Ouvrage de l'exécution de ces obligations. Il sera tenu de justifier, au Maître d'OEuvre, l'origine de ses matériaux et produits, ainsi que les marques de conformité aux normes de la catégorie à laquelle ils appartiennent.
Tous les essais nécessaires pour s'assurer de la qualité des matériaux seront à la charge de l'entreprise.

Tous les matériaux ou travaux qui ne rempliront pas les conditions stipulées dans les pièces écrites applicables au marché pourront être refusés, déposés et démolis, sur décision du Maître d'OEuvre.

Aciers
Les aciers (tous homologués) pour béton armé ne comporteront aucune souillure, ni plaque de rouille, avant coulage du béton, les armatures seront imbibées d'eau et l'humidité nécessaire sera entretenue pendant la durée de la prise.

Bétons
Dans le cadre de la marque NF-BPE, le producteur de béton disposera d'un plan d'assurance de la qualité conforme aux dispositions du Règlement Particulier de la marque. Ce PAQ est approuvé par l'AFNOR. La bonne application des procédures qu'il contient est périodiquement vérifiée par cet organisme.

Transport des bétons :
Il ne sera employé aucun procédé de transport susceptible de donner lieu à :
- une ségrégation des constituants du béton
- un commencement de prise avant la mise en œuvre
- une altération des qualités du béton par les conditions atmosphériques

Aucun ajout d'eau ou autres ingrédients ne pourra intervenir sur le chantier sans l'accord express du producteur de béton.

Les bétons ne répondant pas à ces exigences seront détruits et ce, aux frais de l'entrepreneur.

Mise en œuvre des bétons :
La mise en place du béton et sa vibration ne devront pas provoquer de déplacement des armatures. Le serrage du béton devra être parfaitement réalisé.
Les précautions usuelles seront adaptées en cas de bétonnage par temps chaud ou par temps froid.
Les aciers employés devront être conformes aux normes de la série NFA 35 et leur mise en œuvre suivant les D.T.U. en vigueur.
La nature des cales et leur positionnement dans le béton devront être compatibles avec le bon comportement ultérieur de l'ouvrage, notamment en ce qui concerne la protection des armatures contre la corrosion et le cas échéant la résistance au feu.

L'entreprise doit inclure dans son offre, la réalisation de tous les essais sur les bétons. Les modalités particulières d'organisation de ces tests et le choix du laboratoire agréé devront être soumis au Maître d'OEuvre avant le début des travaux de Gros OEuvre.

Essais des réseaux
Le présent lot devra procéder de manière systématique et de sa propre initiative à tous les essais réglementaires et normalisés.
Toutes les installations techniques seront soumises aux essais de bon fonctionnement suivant les directives des attestations d'essais de fonctionnement de l'agence qualité construction (AQC).
A l'issue de ces essais, une copie de l'attestation d'essai de fonctionnement établie par l'agence qualité construction (AQC), sera adressée au Bureau de Contrôle et à la Maîtrise d'OEuvre.
En cas de doute, la Maîtrise d'OEuvre se réserve le droit de faire réaliser un passage caméra aux frais de l'entreprise.

2.1.5 COFFRAGE ET ÉTAIEMENT

Les coffrages devront permettre d'obtenir le parement souhaité, au sens du DTU 23.1, ils devront présenter une bonne étanchéité.

L'entreprise devra les études et les plans relatifs aux coffrages et étaiement nécessaires sur le chantier.

Les coffrages et étaiement devront présenter une rigidité suffisante pour résister sans tassements ni déformations nuisibles aux charges et aux efforts de toutes natures qu'ils seront exposés à subir pendant l'exécution des travaux.

Le décoffrage ne pourra être réalisé que lorsque le béton aura atteint 80 % de la résistance à la compression à 28 jours.

Les frais concernant ces études seront à la charge de l'entreprise. Les plans d'étaiement devront être fournis au minimum 15 jours avant le début de l'intervention.

2.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

L'atelier sera toujours accessible pendant les travaux. Pour sécuriser le passage des compagnons du SMI de N.U., quand ces derniers devront accéder à leur atelier, un arrêt de chantier sera à prévoir.

Valable pour tous les lots.

2.2.1 TRANCHE FERME

2.2.1.1 INSTALLATION DE CHANTIER

2.2.1.1.1 CONSTAT D'HUISSIER

Le présent lot prévoira la réalisation d'un constat d'huissier, permettant de constater l'état des abords du chantier et des avoisinants avant le démarrage des travaux.

Ce constat devra intégrer l'état des ouvrages existants dans la zone de travaux.

2.2.1.1.2 RECONNAISSANCE DES LIEUX

L'entrepreneur du présent lot prendra possession du site dans l'état où il se trouve et devra se rendre compte de l'importance des travaux à effectuer, de l'état et de la nature du terrain au droit des constructions.

le lot GO aura à sa charge les calculs nécessaires au bon dimensionnement des ouvrages tel que les plots de fondation de l'escalier extérieurs, création de passage de porte, et autres besoins du projet, obligatoirement validé par le bureau de contrôles missionné par le maître d'ouvrage.

Aucune réclamation ne sera admise après la remise des prix pour faire modifier le montant des travaux.

L'entrepreneur sera réputé s'être assuré personnellement sur place de la nature des lieux et toutes sujétions en résultant :

- Accès de chantier
- Les réseaux : eau, électricité, téléphone, EP, EU, télédistribution...

2.2.1.1.3 CLOTURES DE CHANTIER + PORTAIL D'ACCES

Le présent lot prévoira la fourniture et pose des clôtures de chantier de type HERAS assemblées et contreventée, ainsi q'un portail d'accès avec cadenas à code, en périphérie du chantier.

Le présent lot prévoira l'entretien de ces clôtures en phase chantier.

Compris repli en fin de chantier

2.2.1.1.4 BUREAU DE CHANTIER / REFECTOIRE DE CHANTIER

Le présent lot prévoira la mise en place d'un bureau de chantier relié au réseau électrique, comportant :
- un bungalow de 15m²
- Une table pour 10 personnes et 10 chaises
- Une armoire à clé

2.2.1.1.5 SANITAIRES ET VESTIAIRES DE CHANTIER

Fourniture, pose et entretien d'un sanitaire et d'un vestiaire de chantier pour toute la durée du chantier, comprenant :
- vestiaire de 10 à 15 places
- sanitaires
- lavabo deux places
- 1 WC
- 1 urinoir
- 1 douche
- eau chaude par ballon à accumulation

L'ensemble sera relié au branchement en eau du chantier et au tout à l'égout par l'entreprise de GROS-OEUVRE

Le présent lot prévoira également le passage hebdomadaire d'une entreprise de nettoyage.

Ces raccordements aux réseaux devront être fonctionnels quelque soit les conditions climatiques.

2.2.1.2 MASSIF DE FONDATION POUR ESCALIER EXTERIEUR

2.2.1.2.1 TERRASSEMENTS EN TROUS POUR MASSIFS, SEMELLES ISOLEES, SEMELLES FILANTES OU LONGRINES

Fouilles en rigoles ou en trous pour semelle isolée

Remise en état périphérique après terrassements.

LOCALISATION

Massif pour escalier
Massif pour poteau sous palier (4U)

2.2.1.2.2 BETON DE PROPRETE OU GROS BETON

Béton de propreté coulé dès l'ouverture des fouilles, dans le fond de fouille sec et sain avec épaisseur minimum de 0,10m et débordement de0,10m en périphérie.

Dans le cas de fondations suffisamment profondes, le présent lot prévoira du gros béton.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de parfait achèvement suivant les DTU, normes et avis techniques.

LOCALISATION

Massif pour escalier
Massif pour poteau sous palier (4U)

2.2.1.2.3 MASSIFS DE FONDATIONS

Massif de fondations

Fûts en béton armé dimensions suivant étude béton armé, coffrage de type A compris aciers.

Remise en état périphérique après terrassements.

Reprises de dallage par le présent lot.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de parfait achèvement suivant les DTU, normes et avis techniques.

LOCALISATION

Massif pour escalier
Massif pour poteau sous palier (4U)

2.2.1.3 FINITIONS

2.2.1.3.1 SEUILS

Seuils en béton, dessus livré avec légère pente, parfaitement raccordé au sol intérieur, nez au fer arrondi.

Réalisation suivant plans fournis par le lot MENUISERIES EXTERIEURES

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de parfait achèvement suivant les DTU, normes et avis techniques.

2.2.1.3.2 BANDES DE DRESSEMENT

Réalisation des bandes de dressement d'une largeur de 10cm minimum, parfaitement dressées.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de parfait achèvement suivant les DTU, normes et avis techniques.

2.2.1.4 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER

Il est rappelé que le chantier devra être nettoyé et rangé tous les jours et ce à partir de l'intervention des entreprises.

Si celui-ci ne serait pas réalisé, une entreprise de nettoyage extérieure sera missionnée pour le nettoyage du chantier, à la charge de l'entreprise fautive si elle est clairement identifiée.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

2.2.1.5 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur titulaire du présent lot devra débarrasser le chantier de ses matériels, matériaux, emballages et déchets divers ; il devra le nettoyage complet de toutes salissures occasionnées par ses interventions, sur les ouvrages des autres corps d'état, ainsi que les retouches avant la livraison du chantier.

Il aura également à sa charge l'évacuation hors site de ses délivres conformément à la réglementation des tris sélectifs.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

2.2.2 TRANCHE OPTIONNELLE

2.2.2.1 INSTALLATION DE CHANTIER

2.2.2.1.1 CONSTAT D'HUISSIER

Le présent lot prévoira la réalisation d'un constat d'huissier, permettant de constater l'état des abords du chantier et des avoisinants avant le démarrage des travaux.

2.2.2.1.2 RECONNAISSANCE DES LIEUX

L'entrepreneur du présent lot prendra possession du site dans l'état où il se trouve et devra se rendre compte de l'importance des travaux à effectuer, de l'état et de la nature du terrain au droit des constructions.

Le lot GO aura à sa charge les calculs nécessaires au bon dimensionnement des ouvrages tel que les plots de fondation de l'escalier extérieurs, création de passage de porte, et autres besoins du projet, obligatoirement validé par le bureau de contrôles missionné par le maître d'ouvrage.

Aucune réclamation ne sera admise après la remise des prix pour faire modifier le montant des travaux.

L'entrepreneur sera réputé s'être assuré personnellement sur place de la nature des lieux et toutes sujétions en résultant :

- Accès de chantier
- Les réseaux : eau, électricité, téléphone, EP, EU, télédistribution...

2.2.2.1.3 CLOTURES DE CHANTIER + PORTAIL D'ACCES

Le présent lot prévoira la fourniture et pose des clôtures de chantier de type HERAS assemblées et contreventée, ainsi q'un portail d'accès avec cadenas à code, en périphérie du chantier.

Le présent lot prévoira l'entretien de ces clôtures en phase chantier.

Compris repli en fin de chantier

2.2.2.1.4 BUREAU DE CHANTIER / REFECTOIRE DE CHANTIER

Le présent lot prévoira la mise en place d'un bureau de chantier relié au réseau électrique, comportant :
- un bungalow de 15m²
- Une table pour 10 personnes et 10 chaises
- Une armoire à clé

2.2.2.1.5 SANITAIRES ET VESTIAIRES DE CHANTIER

Fourniture, pose et entretien d'un sanitaire et d'un vestiaire de chantier pour toute la durée du chantier, comprenant :
- vestiaire de 10 à 15 places
- sanitaires
- lavabo deux places
- 1 WC
- 1 urinoir
- 1 douche
- eau chaude par ballon à accumulation

L'ensemble sera relié au branchement en eau du chantier et au tout à l'égout par l'entreprise de GROS-OEUVRE

Le présent lot prévoira également le passage hebdomadaire d'une entreprise de nettoyage.

Ces raccordements aux réseaux devront être fonctionnels quelque soit les conditions climatiques.

2.2.2.2 SAIGNEE DANS DALLAGE + PASSAGE DES RESEAUX EU

Le présent lot prévoira la réalisation des réseaux sous dallage EU, comprenant :

- Saignée au sol
- Passage des réseaux EU neufs
- Sablage
- Reprise de dallage, avec une finition permettant la mise en oeuvre d'un ragréage et d'un carrelage.
- Raccordement sur réseau existant dans regard existant d'eau usée situé à proximité

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre, de parfaite étanchéité et de finition de l'ouvrage

2.2.2.3 ADAPTATION DES OUVERTURES DANS MACONNERIE EXISTANTE

Le présent lot prévoira les modifications légères de maçonnerie au RdC du projet, comprenant :
- Découpes
- Garnissages
- Reprises de l'ouvrage
- Evacuation des gravats

Compris toutes sujétions

LOCALISATION

Accès WC PMR F
Accès Local situé à proximité

2.2.2.4 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER

Il est rappelé que le chantier devra être nettoyé et rangé tous les jours et ce à partir de l'intervention des entreprises.

Si celui-ci ne serait pas réalisé, une entreprise de nettoyage extérieure sera missionnée pour le nettoyage du chantier, à la charge de l'entreprise fautive si elle est clairement identifiée.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

2.2.2.5 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur titulaire du présent lot devra débarrasser le chantier de ses matériels, matériaux, emballages et déchets divers ; il devra le nettoyage complet de toutes salissures occasionnées par ses interventions, sur les ouvrages des autres corps d'état, ainsi que les retouches avant la livraison du chantier.

Il aura également à sa charge l'évacuation hors site de ses délivres conformément à la réglementation des tris sélectifs.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

2.3 EXECUTION ET REMISE DES DOE

L'entreprise devra l'exécution des DOE en 3 exemplaires papier et 1 exemplaire informatique (envoi par mail ou clé USB).

SOMMAIRE DU LOT

3 CHARPENTE BOIS 2

3.1 DIRECTIVES PARTICULIERES AU LOT 2
3.1.1 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES 2
3.1.2 PLANS D'EXECUTIONS ET DE RESERVATIONS 2
3.1.3 PROTECTION 2
3.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX 3
3.2.1 TRANCHE FERME 3
3.2.1.1 PLANCHER BOIS TECHNIQUE 3
3.2.1.2 ESCALIER ESCAMOTABLE 3
3.2.1.3 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER 4
3.2.1.4 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER 4
3.2.2 TRANCHE OPTIONNELLE 4
3.3 EXECUTION ET REMISE DES DOE 4

3 CHARPENTE BOIS

3.1 DIRECTIVES PARTICULIERES AU LOT

3.1.1 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

Tous les travaux d'adaptations et contraintes diverses générales ou particulières, inhérentes à la présente réalisation seront inclus dans les prix unitaires, qu'ils soient exprimés de façon explicite ou non dans le présent document.
L'entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions techniques des autres corps d'état afin de pouvoir remettre une proposition complète en toute connaissance des travaux à réaliser.
Il est rappelé aux entreprises la nécessité qu'elles ont de prendre connaissance du Cahier des Prescriptions Communes à tous les corps d'état et des obligations de chantier et d'adaptation qu'elles devront prévoir.

3.1.2 PLANS D'EXECUTIONS ET DE RESERVATIONS

L'entrepreneur du présent lot devra fournir au Maître d'oeuvre ainsi qu'au Bureau de Contrôle pour accord, avant tout début d'exécution tous les plans de construction et de montage de ses ouvrages et remettre simultanément aux autres entrepreneurs et au Maître d'oeuvre les plans de réservations et de scellements.

Les plans d'implantation, d'exécution et de montage seront établis et réalisés en accord avec les entreprises concernées, en respectant les dispositions de principe figurées aux plans d'appel d'offres.

L'étude des assemblages sera particulièrement soignée, assurant une finition parfaite des ensembles.

Les dimensions exactes des ouvrages à réaliser devront tenir compte de la nature des supports prévus aux plans et documents d'appel d'offres, et en particulier, pour les tolérances de clair, d'alignement, de fabrication et de mise en oeuvre des éléments.
Coordination à prévoir avec les entreprises des lots concernés.

Les réservations seront précisées en temps voulu aux entreprises concernées. L'entrepreneur du présent lot devra vérifier si la position et les dimensions des réservations sont conformes.

La prestation de chaque article comportera l'ensemble des calfeutrements par moulures à profils simples.

Il établira tous les plans de détail de fabrication et de réservation pour l'ensemble des ouvrages. Ces plans devront préciser entre autre la répartition et les dispositifs de fixation et d'étanchéité. La fabrication ne pourra être lancée qu'après accord du maître d'oeuvre et du bureau de contrôle.

L'entrepreneur aura à sa charge les calculs nécessaires au bon dimensionnement des ouvrages tel que la création de plancher, de la trémie et tout autre dimensionnement nécessaire au projet, obligatoirement validé par le bureau de contrôles missionné par le maître d'ouvrage.

3.1.3 PROTECTION

L'entrepreneur étant seul responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception du bâtiment, il devra en assurer la protection pendant toute la durée du chantier.
Les épaufrures, éclats ou autres défauts qui apparaîtraient en cours de travaux, même causés par d'autres corps d'état seront réparés aux frais du menuisier.
Il procédera à une vérification générale avant la réception, vérification d'aspect, de bonne tenue des ensembles, du bon fonctionnement des parties mobiles, graissage, etc...
En cas de dégradations ou d'éléments défectueux constatés lors de la réception des travaux, il devra leur remplacement sur simple

demande du Maître d'oeuvre.

3.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

L'atelier sera toujours accessible pendant les travaux. Pour sécuriser le passage des compagnons du SMI de N.U., quand ces derniers devront accéder à leur atelier, un arrêt de chantier sera à prévoir.

Valable pour tous les lots.

3.2.1 TRANCHE FERME

3.2.1.1 PLANCHER BOIS TECHNIQUE

Le présent lot prévoira la fourniture et pose d'une mezzanine en sapin, comprenant :
- Structure porteuse
- Solivage en sapin brut
- Plancher OSB 18mm
- Trémie d'escalier escamotable

Dimensionnement des ouvrages à la charge du présent lot.

Compris toutes sujétions de mise en sécurité, mise en oeuvre et normes DTU en vigueur.

3.2.1.2 ESCALIER ESCAMOTABLE

Le présent lot devra la fourniture et la mise en oeuvre d'un escalier escamotable 70x130cm de type LWT70130-02 de chez ESCALIER-DIRECT ou équivalent, comprenant :

ECHELLE
- Echelle équipée d'une main courante pour accompagner la montée et la descente.
- Charnière qui permet d'écarter l'échelle et la trappe pour un appui confortable du pied.
- Patins de protection pour ne pas abîmer et rayer le parquet ou le carrelage.
- Triple joint périphérique pour garantir une parfaite étanchéité.
- Marches en bois antidérapantes d'une profondeur de 80mm
- Manipulation de l'échelle sans risques grâce à la perche de manoeuvre.
- Distance réduite entre la dernière marche et le plancher afin d'éviter les risques de chutes.

ISOLATION THERMIQUE
- Isolation de la trappe qui lutte contre les déperditions de chaleur : trappe isolante coeff. 0.51 W/m²K, épaisseur 8cm dont 7.4cm d'isolant.
- Triple joint périphérique pour assurer une excellente perméabilité de la trappe.

TRAPPE
- Trappe blanche prête à peindre ou décorer avec du papier peint.
- S'harmoniser avec votre aménagement intérieur et rendre la trappe invisible.

Compris toutes sujétions de mise en sécurité, mise en œuvre et normes DTU en vigueur.



3.2.1.3 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER

Il est rappelé que le chantier devra être nettoyé et rangé tous les jours et ce à partir de l'intervention des entreprises.

Si celui-ci ne serait pas réalisé, une entreprise de nettoyage extérieure sera missionnée pour le nettoyage du chantier, à la charge de l'entreprise fautive si elle est clairement identifiée.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

3.2.1.4 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur titulaire du présent lot devra débarrasser le chantier de ses matériels, matériaux, emballages et déchets divers ; il devra le nettoyage complet de toutes salissures occasionnées par ses interventions, sur les ouvrages des autres corps d'état, ainsi que les retouches avant la livraison du chantier.

Il aura également à sa charge l'évacuation hors site de ses délivres conformément à la réglementation des tris sélectifs.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

3.2.2 TRANCHE OPTIONNELLE

Sans objet

3.3 EXECUTION ET REMISE DES DOE

L'entreprise devra l'exécution des DOE en 3 exemplaires papier et 1 exemplaire informatique (envoi par mail ou clé USB).

SOMMAIRE DU LOT

4 MENUISERIES EXTERIEURES.....2

4.1 DIRECTIVES PARTICULIERES AU LOT2
4.1.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES 2
4.1.2 PROTECTION DE CHANTIER DES OUVRAGES 2
4.1.3 FIXATIONS DES MENUISERIES - PRÉ-CADRES 2
4.1.4 JOINT D'ÉTANCHÉITÉ DES MENUISERIES 2
4.1.5 QUINCAILLERIE 3
4.1.6 SERRURES 3
4.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX3
4.2.1 TRANCHE FERME 3
4.2.1.1 DEPOSE DES MENUISERIES EXISTANTES DESTINEES A ETRE REMPLACEES 3
4.2.1.2 CHASSIS VITRE COMPRENANT 1 OF/OB + 1 ALLEGE VITREE 3
4.2.1.3 PORTE VITREE + FP + BOUTON MOLETE INTERIEUR (ACCES ESALIER EXT.) 4
4.2.1.4 ENSEMBLE MENUISE GRANDE HAUTEUR 5
4.2.1.5 ENSEMBLE MENUISE 5
4.2.1.6 CHASSIS VITRES PANORAMIQUES 6
4.2.1.7 DEPOSE DES PROTECTIONS PROVISOIRES 6
4.2.1.8 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER 7
4.2.1.9 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER 7
4.2.2 TRANCHE OPTIONNELLE 7
4.3 EXECUTION ET REMISE DES DOE7

4 MENUISERIES EXTERIEURES

4.1 DIRECTIVES PARTICULIERES AU LOT

4.1.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

Les travaux du présent lot sont exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché (DTU, normes, avis techniques,…). Ils ne sont donc pas rappelés dans le présent CCTP. Lorsque des références y figurent, elles ne sont destinées qu'à attirer l'attention de l'entrepreneur.

4.1.2 PROTECTION DE CHANTIER DES OUVRAGES

Tous les ouvrages à parement en alliage léger, ainsi que ceux en autre matériau dont le parement pourrait être détérioré sont à protégés jusqu'à la réception.
Cette protection pourra être constituée, soit par des bandes adhésives, soit par un film plastique, soit par tout autre moyen efficace.
Pour la réception, cette protection doit être complètement et soigneusement enlevée par le présent lot.

4.1.3 FIXATIONS DES MENUISERIES - PRÉ-CADRES

Les supports seront réceptionnés par le présent lot avant la pose des ensembles.
Les dispositifs de fixations et d'assemblages seront étudiés de façon à présenter des ensembles très rigides, même par conditions climatiques les plus défavorables. Ils seront conçus pour permettre le réglage dans les trois dimensions.

Les réservations et/ou incorporations dans le Gros oeuvre seront précisées en temps voulu, leurs positionnements devront tenir compte de celles des armatures dans le cas de supports en béton armé, en conformité avec le D.T.U. 37/1. La position des organes de fixation des menuiseries sera étudiée en coordination avec les lots concernés.

Les menuiseries extérieures seront fixées aux ouvrages porteurs par précadres en aluminium ou acier galvanisé, fournis et posés par l'entreprise du présent lot, façonnés à la demande pour compenser l'épaisseur des doublages. Ils ne devront jamais rester apparents.

Tous les éléments et accessoires de fixations sont dus au présent lot (pattes de tenue, douilles, rails, équerres ou autres systèmes non apparents) et seront en acier galvanisé.

La protection de tous ces éléments (équerres, pattes, etc...) sera au moins égal à une métallisation ou galvanisation à chaud de 60 microns de zinc minimum, compris coupes, entailles, perçages...

Les zones détériorées au montage seront reprises par le présent lot, par application d'une peinture riche en zinc.

La pose sera sur un fond de joint compribande en périphérie du châssis. Celui-ci sera continu en appui avec remontées latérales de 150 mm minimum avant tout raccord.

4.1.4 JOINT D'ÉTANCHÉITÉ DES MENUISERIES

Tous les joints devront garantir une étanchéité parfaite et durable.
Garantie décennale exigée. L'entrepreneur restant seul responsable de l'étanchéité. Coordination avec les lots concernés pour constitution des appuis, alignements, garnissages, etc... et dispositions retenues pour le rattrapage des jeux et tolérances d'exécution.

La prestation comprend l'ensemble des joints d'étanchéité soit :
– Joints entre supports et précadres et entre précadres et dormants
– Mise en oeuvre suivant recommandations du S.N.J.F. en fonction de l'emploi prévu, ainsi que des tolérances admissibles des "supports", des jeux à prévoir à la pose et assurant l'imperméabilité à l'air et l'étanchéité à l'eau exigés. Label S.N.J.F. exigé.
– Joints entre dormants et ouvrants et entre ouvrants
– Joints souples, type "élastomère" ou équivalent, posés obligatoirement en "gorge" dans les profilés et assurant les performances d'étanchéité à l'air et à l'eau conformes au classement A.E.V. demandé. Ces joints souples seront prévus interchangeables.
– Calfeutrement des joints
– L'entrepreneur du présent lot devra l'exécution des calfeutrements extérieurs des joints, par mastic silicone incolore de 1ère catégorie.

4.1.5 QUINCAILLERIE

La quincaillerie et les ferrages seront de première qualité, (label NF.Q exigé) de type robuste en rapport avec le poids et les dimensions des ouvrants.

Ils seront protégés contre la corrosion soit par nature, soit par traitement définitif à la charge du présent lot.

Ils seront choisis par le Maître d'oeuvre sur présentation d'échantillons.

Le positionnement des ferrages sera conçu pour permettre la continuité des joints d'étanchéité, en outre des réglages seront prévus permettant le rattrapage des jeux entre ouvrant et dormant conservant dans le temps le classement A.E.V. exigé.

Toutes les pièces de rotation seront choisies en fonction du poids des vantaux équipés de leurs vitrages.

Les portes battantes seront prévues avec une butée de sol par vantail.

4.1.6 SERRURES

Toutes les portes seront équipées de serrures de sûreté de chez BRICARD ou équivalent, à mortaiser. (3 clés par serrure).

L'entreprise doit la fourniture de cylindre de chantier pour l'ensemble des ses menuiseries pendant la durée des travaux, ceux-ci seront remplacés par les cylindres définitifs.

Tous les cylindres des ouvertures extérieures seront sur s'entrouvrant.

4.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

L'atelier sera toujours accessible pendant les travaux. Pour sécuriser le passage des compagnons du SMI de N.U., quand ces derniers devront accéder à leur atelier, un arrêt de chantier sera à prévoir.

Valable pour tous les lots.

4.2.1 TRANCHE FERME

4.2.1.1 DEPOSE DES MENUISERIES EXISTANTES DESTINEES A ETRE REMPLACEES

Le présent lot prévoira la dépose et l'évacuation des menuiseries existantes destinées à être remplacées + protections provisoires nécessaires à l'anti-intrusion et au hors d'eau.

Le présent lot prévoira la fermeture provisoire du chantier par panneaux OSB. Ces fermetures provisoires seront déposées puis évacuées par le présent lot.

4.2.1.2 CHASSIS VITRE COMPRENANT 1 OF/OB + 1 ALLEGE VITREE

Menuiserie un vantail : 1 ouvrant à la française et en oscillo-battant + une allège fixe de référence K LINE ou équivalent, comprenant :
- Dimensions : 0.90 x 1.93m ht
- Pose sur structure métallique
- Pose en tunnel
- Mono-couleur, RALdito existant
- Profilés a rupture de pont thermique
- Précadre ou profil d'adaptation pour pose sur ossature métallique
- Cadre dormant tubulaire
- Pièce d'appui basse
- Gorge de récupération des eaux de condensation.
- Couvre-joints en aluminium laqué.
- Joints de vitrage EPDM et parcloses en aluminium laqué.
- Joints d'étanchéité.
- Pose sur structure métallique
- Pose en tunnel
- Double vitrage isolant avec contrôle solaire (Double vitrage ITR et de contrôle solaire), 2 faces feuilletées, dont 1 retardateur d'effraction (Classe EN 356 : P5A)
- Pose des entrées d'air, fourniture par le lot ELECTRICITE - VENTILATION
- **Uw ≤ 1.40 W/m².K**
- **Tlw ≥ 0.80**
- **Sw ≥ 0.60**
- Sens d'ouverture suivant plan
- Poignée rectangulaire

Tous éléments de fabrication, de fixation et d'étanchéité.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de parfait achèvement suivant les DTU, normes, avis techniques et prescriptions des fabricants.

LOCALISATION

Suivant plans

4.2.1.3 PORTE VITREE + FP + BOUTON MOLETE INTERIEUR (ACCES ESALIER EXT.)

Le présent lot prévoira la fourniture et pose d'une porte palière vitrée, comprenant :
- Coloris suivant plans
- Pose sur structure métallique
- Pose en tunnel
- Rupture de pont thermique complète
- Double vitrage isolant avec contrôle solaire (Double vitrage ITR et de contrôle solaire), 2 faces feuilletées, dont 1 retardateur d'effraction (Classe EN 356 : P5A)
- Joint d'étanchéité périphérique
- Seuil réduit de 20mm sans encastrement
- Tapée à confirmer avec le lot DOUBLAGES - CLOISONS SECHES
- Béquille double classique
- Paumelles en aluminium avec axe inox
- Béquillage double
- Ferme-porte hydraulique conforme à la Norme EN 1154 avec Label NF QC à force variable avec bras à coulisse anti-vandalisme et frein à l'ouverture (avec agrément CF) (Effort < =50 N)
- Fermeture 5 points
- Barillet de sécurité avec fonction débrayable, système anti-crochetage, carte d'identification et 5 clés plates réversibles
- Bouton moleté côté intérieur
- Vitrophanie PMR

Dimensions de l'ouvrage suivant plans.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de parfait achèvement suivant les DTU, normes et avis techniques.

4.2.1.4 ENSEMBLE MENUISE GRANDE HAUTEUR

Ensembles menuisés comprenant :
- 3 vantaux fixes en partie basse
- 1 vantail fixe EMALIT
- 1 vantail fixe
- 1 vantail ouvrant en OF/OB en partie haute
- Pose sur structure métallique
- Pose en tunnel
- Dimensions : suivant plans
- Mono-couleur, RALdito existant
- Profilés a rupture de pont thermique
- Précadre ou profil d'adaptation pour pose sur ossature métallique
- Cadre dormant tubulaire
- Pièce d'appui basse
- Gorge de récupération des eaux de condensation.
- Couvre-joints en aluminium laqué.
- Joints de vitrage EPDM et parcloses en aluminium laqué.
- Joints d'étanchéité.
- Pose sur structure métallique
- Pose en tunnel
- Double vitrage isolant avec contrôle solaire (Double vitrage ITR et de contrôle solaire), 2 faces feuilletées, dont 1 retardateur d'effraction (Classe EN 356 : P5A)
- Pose des entrées d'air, fourniture par le lot ELECTRICITE - VENTILATION
- **Uw ≤ 1.40 W/m².K**
- **Tlw ≥ 0.80**
- **Sw ≥ 0.60**
- Sens d'ouverture suivant plan
- Poignée rectangulaire

Tous éléments de fabrication, de fixation et d'étanchéité.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de parfait achèvement suivant les DTU, normes, avis techniques et prescriptions des fabricants.

LOCALISATION

Zone WC / bureaux

4.2.1.5 ENSEMBLE MENUISE

Ensembles menuisés comprenant :
- 1 vantail fixe EMALIT
- 1 vantail fixe
- 1 vantail ouvrant en OF/OB en partie haute

- Dimensions : suivant plans
- Mono-couleur, RALdito existant
- Profilés a rupture de pont thermique
- Précadre ou profil d'adaptation pour pose sur ossature métallique
- Cadre dormant tubulaire
- Pièce d'appui basse
- Gorge de récupération des eaux de condensation.
- Couvre-joints en aluminium laqué.
- Joints de vitrage EPDM et parcloses en aluminium laqué.
- Joints d'étanchéité.

- Pose sur structure métallique
- Pose en tunnel
- Double vitrage isolant avec contrôle solaire (Double vitrage ITR et de contrôle solaire), 2 faces feuilletées, dont 1 retardateur d'effraction (Classe EN 356 : P5A)
- Pose des entrées d'air, fourniture par le lot ELECTRICITE - VENTILATION
- **Uw ≤ 1.40 W/m².K**
- **Tlw ≥ 0.80**
- **Sw ≥ 0.60**
- Sens d'ouverture suivant plan
- Poignée rectangulaire

Tous éléments de fabrication, de fixation et d'étanchéité.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de parfait achèvement suivant les DTU, normes, avis techniques et prescriptions des fabricants.

LOCALISATION

Bureaux

4.2.1.6 CHASSIS VITRES PANORAMIQUES

Ensembles menuisés comprenant :
- 3 vantaux fixes en partie basse, **vitrages opaques.**
- Pose sur structure métallique **ou sur maçonnerie au droit du seuil, pour châssis des WC**
- Pose en tunnel
- Dimensions : suivant plans
- Mono-couleur, RAL dito existant
- Profilés a rupture de pont thermique
- Précadre ou profil d'adaptation pour pose sur ossature métallique
- Cadre dormant tubulaire
- Pièce d'appui basse
- Gorge de récupération des eaux de condensation.
- Couvre-joints en aluminium laqué.
- Joints de vitrage EPDM et parcloses en aluminium laqué.
- Joints d'étanchéité.
- Double vitrage isolant avec contrôle solaire (Double vitrage ITR et de contrôle solaire), 2 faces feuilletées, dont 1 retardateur d'effraction (Classe EN 356 : P5A)
- Pose des entrées d'air, fourniture par le lot ELECTRICITE - VENTILATION
- **Uw ≤ 1.40 W/m².K**
- **Tlw ≥ 0.80**
- **Sw ≥ 0.60**

Tous éléments de fabrication, de fixation et d'étanchéité.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de parfait achèvement suivant les DTU, normes, avis techniques et prescriptions des fabricants.

LOCALISATION

2 châssis :
- Zone WC
- Zone tisanerie

4.2.1.7 DEPOSE DES PROTECTIONS PROVISOIRES

Le présent lot prévoira la dépose et l'évacuation des cloisons provisoires au droit des ouvertures réalisées par le lot SERRURERIE METALLERIE.

4.2.1.8 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER

Il est rappelé que le chantier devra être nettoyé et rangé tous les jours et ce à partir de l'intervention des entreprises.

Si celui-ci ne serait pas réalisé, une entreprise de nettoyage extérieure sera missionnée pour le nettoyage du chantier, à la charge de l'entreprise fautive si elle est clairement identifiée.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

4.2.1.9 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur titulaire du présent lot devra débarrasser le chantier de ses matériels, matériaux, emballages et déchets divers ; il devra le nettoyage complet de toutes salissures occasionnées par ses interventions, sur les ouvrages des autres corps d'état, ainsi que les retouches avant la livraison du chantier.

Il aura également à sa charge l'évacuation hors site de ses délivres conformément à la réglementation des tris sélectifs.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

4.2.2 TRANCHE OPTIONNELLE

Sans objet

4.3 EXECUTION ET REMISE DES DOE

L'entreprise devra l'exécution des DOE en 3 exemplaires papier et 1 exemplaire informatique (envoi par mail ou clé USB).

SOMMAIRE DU LOT

5 SERRURERIE METALLERIE - BARDAGE - VENTELLES PVC.....2

5.1 DIRECTIVES PARTICULIERES AU LOT2
5.1.1 MATERIAUX ACIER 2
5.1.2 COTES DE CONSTRUCTION 2
5.1.3 PLANS D'EXECUTION 2
5.1.4 LIAISONS AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT 2
5.1.5 POSE DES ELEMENTS 2
5.1.6 ISOLEMENT SONORE 3
5.1.7 GALVANISATION A CHAUD 3
5.1.8 LAQUAGE 3
5.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX3
5.2.1 TRANCHE FERME 4
5.2.1.1 STRUCTURE METALLIQUE MAINTIEN CLOISON ENTRE ATELIER ET BUREAUX 4
5.2.1.2 ESCALIER METALLIQUE + PALIER 4
5.2.1.3 GARDE-CORPS EXTERIEUR DE L'ESCALIER METALLIQUE 4
5.2.1.4 GARDE-CORPS INTERIEUR 5
5.2.1.5 GRILLES DE VENTILATION EXTERIEURES 5
5.2.1.6 DECOUPE DU BARDAGE + ADAPTATION STRUCTURE METALLIQUE POUR AJOUT DE MENUISERIES EXTERIEURES 6
5.2.1.7 APPUIS, TABLEAUX ET LINTEAUX EN TOLE THERMOLAQUEE 7
5.2.1.8 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER 8
5.2.1.9 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER 8
5.2.2 TRANCHE OPTIONNELLE 8
5.2.2.1 OPTION : REMPLACEMENT DE 10 VENTELLES PLASTIQUES 8
5.2.2.2 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER 9
5.2.2.3 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER 9
5.3 EXECUTION ET REMISE DES DOE9

5 SERRURERIE METALLERIE - BARDAGE - VENTELLES PVC

5.1 DIRECTIVES PARTICULIERES AU LOT

5.1.1 MATERIAUX ACIER

Les pièces d'acier pour ancrage et renforcement devront être prévues soit en acier inoxydable, soit en acier galvanisé.

Les parties devant être soudées lors de la pose devront être recouvertes de pâte au zinc.

5.1.2 COTES DE CONSTRUCTION

Les dimensions exactes des ouvrages à réaliser devront également tenir compte de la nature des façades prévues aux plans et documents d'appel d'offres, en particulier, pour les tolérances de clair, d'alignement, de fabrication et de mise en oeuvre des éléments.

Les cotes de construction seront relevées sur le chantier dans la mesure du possible par l'entreprise suivant les possibilités du planning d'exécution des travaux.

5.1.3 PLANS D'EXECUTION

Après passation de l'ordre, le mandataire sera tenu de remettre au Maître d'Oeuvre et au bureau de contrôle, les plans d'exécution.

Le lot aura à sa charge les calculs nécessaires au bon dimensionnement des ouvrages tel que les supports de cloison du dégagement, et autres besoins du projet, obligatoirement validé par le bureau de contrôles missionné par le maître d'ouvrage.

5.1.4 LIAISONS AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

L'Entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions techniques des autres corps d'état, notamment Gros-Oeuvre, Charpente et lots Techniques, etc... afin de pouvoir remettre une proposition complète en toute connaissance de cause.

5.1.5 POSE DES ELEMENTS

La pose des portes sera facilitée par l'intermédiaire d'un précadre en acier galvanisé.

La mise en place des menuiseries dans le Gros OEuvre, les fixations, tolérances et calfeutrements sont définis par la norme NF P 24-203-1 (Référence DTU 37.1 - CCT).

La pose pourra être facilitée par l'utilisation de cales de réglage assurant un positionnement précis du cadre.

Les éléments de serrurerie devront être d'aplomb et parfaitement alignés en fonction du tracé métrique réalisé à chaque niveau du bâtiment.

Tous les matériels de fixation nécessaires à la pose devront être inclus dans les calculs des prix unitaires. Si pour certains raccordements sont prévues des pattes d'ancrage, elles seront livrées franco sur le chantier et coulées dans les éléments du Gros OEuvre.

Dans ce cas, les plans de positionnement devront être remis à temps par le mandataire après passation de l'ordre.

Les matériels de fixation tels que les vis, les boulons et pièces du même genre devront être en acier inoxydable.

Les autres éléments de fixation en acier seront galvanisés.

Tous les raccordements à des éléments de construction contigus devront être considérés dans le calcul des prix unitaires.

L'entreprise prévoira toutes sujétions de scellements au sol sur dallage, et des possibilités de dilatation des parois au niveau de ses scellements.

5.1.6 ISOLEMENT SONORE

Les divers ouvrages dus au présent lot, devront assurer une protection satisfaisante contre toutes les vibrations et bruits, ainsi qu'un isolement sonore satisfaisant, éliminant toute propagation de bruits ou vibrations par les structures.

5.1.7 GALVANISATION A CHAUD

Protection des aciers :
Les ouvrages en acier devront être protégés, contre la corrosion, par galvanisation à chaud de produit finis conformément à la norme NF EN ISO 1461.
Une attestation de conformité aux prescriptions de cette norme devra être fournie.

La conception des pièces :
La conception et la réalisation des pièces devront être en conformité avec la norme NF EN ISO 14713.
Les corps creux, tubulaires et les réservoirs devront être pourvu d'orifices de remplissage, de vidange et de dégazage qui seront aux points hauts et bas des éléments.
Les cordons de soudure devront être continus. Dans le cas de pièces en étroit contact, on devra permettre la libre circulation du bain de zinc. En cas
d'impossibilité, pratiquer un ou plusieurs trous d'évent.
Lorsque des renforts sont soudés, on devra effectuer les perçages ou grugeages nécessaires.

Qualité des aciers :
Pour les aciers destinés à la galvanisation, la teneur en silicium et phosphore devront être conformes à la norme "NF A 35-503".
Un certificat de réception 3.1A ou 3.1B selon la norme NF EN 10204, lors de livraison des aciers, confirmera le respect de la présente exigence particulière.

Transport et stockage :
Toutes les dispositions de transport et de stockage seront prises pour éviter les taches de stockage humide ou "rouille blanche"
Des précautions particulières seront prises pour les aciers classe 3 en raison de leur fragilité due à la forte épaisseur du revêtement.
Les réparations de revêtement et les retouches seront effectuées conformément aux recommandations de la norme "NF EN ISO 1461".

Finitions :
Les pièces d'assemblages (boulons, rondelles...) devront être également galvalisées.

5.1.8 LAQUAGE

Tous les ouvrages après métallisation au zinc seront laqués sur toutes les faces vues, compris retouches si nécessaires.
Le revêtement synthétique des tôles devra être effectué à l'aide de laques à deux composants à base de polyester ou de polyuréthanne par voie humide ou par poudre et devra présenter une épaisseur de couche de 60 microns au minimum pour les ambiances en bordure de mer ou ambiance agressive particulière et 25 microns dans les cas courants.
Le Maître d'Oeuvre se réserve le droit de contrôle des traitements de surfaces des éléments fournis.
Les spécifications et la technique des essais sont définies par les normes "NF P 34-601 et 602".
Le choix des teintes portera sur toute la gamme de la palette RAL.

5.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

L'atelier sera toujours accessible pendant les travaux. Pour sécuriser le passage des compagnons du SMI de N.U., quand ces derniers devront accéder à leur atelier, un arrêt de chantier sera à prévoir.

Valable pour tous les lots.

5.2.1 TRANCHE FERME

5.2.1.1 STRUCTURE METALLIQUE MAINTIEN CLOISON ENTRE ATELIER ET BUREAUX

Structure métallique, permettant la tenue de la cloison 98mm au droit de l'atelier

Structure métallique rapportée, fixée sur dalle béton et sur structure métallique existante du bâtiment

5.2.1.2 ESCALIER METALLIQUE + PALIER

Le présent lot prévoira la fourniture et pose d'un escalier métallique galvanisé droit sans contre-marche, comprenant :
- Marches en caillebotis
- Palier en caillebotis
- Limon en fer plat de 300 x 10 de chaque côté de l'escalier

Finitions suivant plans

NOTA:
L'entreprise devra la protection du garde-corps jusqu'à la réception.
Après pose, toutes les retouches de peinture ou remplacement nécessaires seront à la charge du présent lot.
Étude de dimensionnement à la charge de l'entreprise.
Section d'ossature à dimensionner et adapter par l'entreprise.
Compris toute sujétions d'amenée et replis du matériel, levage et sécurité propre à l'entreprise.
Compris toutes suggestions de pose, d'assemblage, de fixations et de finitions.
Toutes les soudures d'assemblage seront meulées et poncées.

5.2.1.3 GARDE-CORPS EXTERIEUR DE L'ESCALIER METALLIQUE

Exécution et mise en oeuvre de garde-corps galvanisé sur escalier et palier métallique, comprenant:

- Montant en fer plat de 40x12 mm fixé sur la structure GO, par platine circulaires soudées Ø 100 mm et formant poteau,
- Lisse haute formant main courante en acier Ø 40 mm du commerce, fixation par soudures continues sur montants,
- Lisse basse en fer plat 40x10 mm acier du commerce, fixation par soudures continues sur montants,
- Remplissage par barreaudage vertical circulaire diamètre 1cm (respectant les normes et DTU relatifs à ce type d'ouvrage)
- Dimensions suivant plans et détails.

Construction soudée, soudures meulées, angles vifs abattus et finition soignée.

L'entrepreneur devra toutes fixations à fin de maintenir la stabilité de l'ensemble.

Protection de l'ensemble des garde-corps par galvanisation.

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre et de parfait achèvement suivant les DTU, normes, avis techniques et prescriptions des fabricants.

NOTA:
L'entreprise devra la protection du garde-corps jusqu'à la réception.
Après pose, toutes les retouches de peinture ou remplacement nécessaires seront à la charge du présent lot.
Les garde-corps devront répondre aux exigences de la NF P 01 013 relative aux essai. et NF P 01 012 relative aux dimensions des

garde-corps
Étude de dimensionnement à la charge de l'entreprise.
Section d'ossature à dimensionner et adapter par l'entreprise.
Compris toute sujétions d'amenée et replis du matériel, levage et sécurité propre à l'entreprise.
Compris toutes suggestions de pose, d'assemblage, de fixations et de finitions.
Toutes les soudures d'assemblage seront meulées et poncées.

LOCALISATION

Garde-corps sur escalier, de chaque côté des marches
Garde-corps sur palier, y compris retour

5.2.1.4 GARDE-CORPS INTERIEUR

Exécution et mise en oeuvre de garde-corps galvanisé au droit sur plateforme béton, comprenant:

- Montant en fer plat de 40x12 mm fixé sur la structure GO, par platine circulaires soudées Ø 100 mm et formant poteau,
- Lisse haute formant main courante en acier Ø 40 mm du commerce, fixation par soudures continues sur montants,
- Lisse basse en fer plat 40x10 mm acier du commerce, fixation par soudures continues sur montants,
- Remplissage par barreaudage vertical circulaire diamètre 1cm (respectant les normes et DTU relatifs à ce type d'ouvrage)
- Dimensions suivant plans et détails.

Construction soudée, soudures meulées, angles vifs abattus et finition soignée.

L'entrepreneur devra toutes fixations à fin de maintenir la stabilité de l'ensemble.

Protection de l'ensemble des garde-corps par galvanisation.

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre et de parfait achèvement suivant les DTU, normes, avis techniques et prescriptions des fabricants.

NOTA:
L'entreprise devra la protection du garde-corps jusqu'à la réception.
Après pose, toutes les retouches de peinture ou remplacement nécessaires seront à la charge du présent lot.
Les garde-corps devront répondre aux exigences de la NF P 01 013 relative aux essai. et NF P 01 012 relative aux dimensions des garde-corps
Étude de dimensionnement à la charge de l'entreprise.
Section d'ossature à dimensionner et adapter par l'entreprise.
Compris toute sujétions d'amenée et replis du matériel, levage et sécurité propre à l'entreprise.
Compris toutes suggestions de pose, d'assemblage, de fixations et de finitions.
Toutes les soudures d'assemblage seront meulées et poncées.

5.2.1.5 GRILLES DE VENTILATION EXTERIEURES

Le présent lot prévoira la fourniture et pose de grilles de ventilations hautes et basses extérieures, permettant la ventilation du doublage intérieur.

Composition des grilles :
- Dimensions 5 x 20cm
- Couleur dito bardage
- Manchon permettant de traverser la totalité du complexe de bardage

Le présent lot s'assurera de la parfaite étanchéité à l'eau entre la grille et le complexe de bardage.

LOCALISATION

20 unités, à répartir sur les façades en lien avec l'ajout du doublage

5.2.1.6 DECOUPE DU BARDAGE + ADAPTATION STRUCTURE METALLIQUE POUR AJOUT DE MENUISERIES EXTERIEURES

5.2.1.6.1 STRUCTURE METALLIQUE

Le présent lot prévoira la mise en oeuvre d'une structure métallique secondaire, comprenant :
- Pré-cadre métallique en structure primaire ou profils du commerce
- Fixations sur charpente existante et dallage existant
- Traitement de surface soigné type brossage et primaire de protection anti-rouille appliquée au pistolet. Coloris RAL dans la gamme du fabricant au choix du Maître d'Ouvrage
- Retouches de peinture sur site

Réservations du lot MENUISERIES EXTERIEURES à prendre en compte.

LOCALISATION

Au droit des menuiseries créées

5.2.1.6.2 OUVERTURE DANS BARDAGE EXISTANT

Le présent lot prévoira une ouverture du bardage existant, comprenant :
- Découpe soignée du bardage double peau, suivant réservations du lot MENUISERIES EXTERIEURES
- Découpe jusqu'au châssis existant, suivant plans

Le présent lot prévoira la fermeture provisoire du chantier par panneaux OSB. Ces fermetures provisoires seront déposées puis évacuées par le lot MENUISERIES EXTERIEURES

LOCALISATION

Au droit des menuiseries créées

5.2.1.6.3 RACCORD DE BARDAGE

Le présent lot prévoira la mise en oeuvre d'un bardage de type TRAPEZA de chez ARCELOR MITTAL ou équivalent, comprenant :
- Plateau de bardage métallique laqué 10 microns épaisseur 75/100 compris fixations
- Profils Z en tôle pliée galvanisée plié ép. 125/10ème et toute ossature secondaire nécessaire à la parfaite mise en oeuvre
- Fixation à l'ossature métallique par pointes à percussion.
- Isolation type CLADIPAN 32 de chez ISOVER disposée entre plateaux ép. 40mm
- Bardage vertical TRAPEZA de chez ARCELOR MITTAL en acier laqué 25 microns
- Teinte à définir dans la gamme

LOCALISATION

Au droit des menuiseries créées

5.2.1.6.4 HABILLAGE DES TABLEAUX, LINTEAUX ET APPUIS

Fourniture et pose des habillages périphériques (tableaux, linteaux et appuis) en tôle laquée 25 microns épaisseur 75/100 y compris étanchéité et fixations, pour les ouvrages suivants :
- Menuiseries extérieures créées
- Raccord de bardage
- Teinte dito existant, dans la gamme du fournisseur

Fixations par rivets pop de couleur identique aux habillages.

Compris toutes sujétions de parfaite finition et d'étanchéité de l'ouvrage.

LOCALISATION

Au droit des menuiseries créées

5.2.1.7 APPUIS, TABLEAUX ET LINTEAUX EN TOLE THERMOLAQUEE

5.2.1.7.1 RACCORD DE BARDAGE

Le présent lot prévoira la mise en oeuvre **d'un bardage identique à l'existant**, comprenant :
- Plateau de bardage métallique laqué 10 microns épaisseur 75/100 compris fixations
- Profils Z en tôle pliée galvanisée plié ép. 125/10ème et toute ossature secondaire nécessaire à la parfaite mise en oeuvre
- Fixation à l'ossature métallique par pointes à percussion.
- Isolation type CLADIPAN 32 de chez ISOVER disposée entre plateaux ép. 90mm R = 2.80m².K/W
- Bardage vertical identique à l'existant, en acier laqué 25 microns
- Teinte gris foncé, à définir dans la gamme



LOCALISATION

Au droit des menuiseries remplacées

5.2.1.7.2 HABILLAGE DES TABLEAUX, LINTEAUX ET APPUIS

Fourniture et pose des habillages périphériques (tableaux, linteaux et appuis) en tôle laquée 25 microns épaisseur 75/100 y compris étanchéité et fixations, pour les ouvrages suivants :
- Menuiseries extérieures créées
- Raccord de bardage

Fixations par rivets pop de couleur identique aux habillages.

Compris toutes sujétions de parfaite finition et d'étanchéité de l'ouvrage.

LOCALISATION

Au droit des menuiseries remplacées

5.2.1.8 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER

Il est rappelé que le chantier devra être nettoyé et rangé tous les jours et ce à partir de l'intervention des entreprises.

Si celui-ci ne serait pas réalisé, une entreprise de nettoyage extérieure sera missionnée pour le nettoyage du chantier, à la charge de l'entreprise fautive si elle est clairement identifiée.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

5.2.1.9 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur titulaire du présent lot devra débarrasser le chantier de ses matériels, matériaux, emballages et déchets divers ; il devra le nettoyage complet de toutes salissures occasionnées par ses interventions, sur les ouvrages des autres corps d'état, ainsi que les retouches avant la livraison du chantier.

Il aura également à sa charge l'évacuation hors site de ses délivres conformément à la réglementation des tris sélectifs.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

5.2.2 TRANCHE OPTIONNELLE

Sans objet

5.2.2.1 OPTION : REMPLACEMENT DE 10 VENTELLES PLASTIQUES

Le présent lot comprend la fourniture et la mise en œuvre de ventelles abimées sur le rideau souple existant à lanières PVC, destiné à assurer la séparation entre deux zones tout en permettant le passage fréquent de charges manutentionnées par pont roulant.

Les travaux comprennent notamment :

- La protection des ouvrages environnants avant intervention.
- La dépose d'une dizaine de lames du rideau à lanières existant, y compris les fixations
- L'évacuation des matériaux déposés vers une filière agréée conformément à la réglementation en vigueur.
- La fourniture et la pose d'une dizaine de lanières en PVC souple transparent de qualité industrielle, résistantes aux chocs, aux déchirures, aux UV et aux variations de température.
- La mise en œuvre des lanières avec un recouvrement conforme aux préconisations du fabricant, assurant une bonne étanchéité à l'air tout en limitant les efforts de franchissement.
- Les réglages nécessaires afin de garantir un passage fluide des charges manutentionnées par le pont roulant sans risque d'accrochage.
- Les essais de fonctionnement et la remise en état des lieux.

Caractéristiques minimales

- Lanières PVC transparentes qualité industrielle.
- Épaisseur : **3 à 4 mm**, selon hauteur et conditions d'exploitation.
- Largeur des lanières : **300 à 400 mm**, adaptée au trafic.
- Température d'utilisation : selon les conditions du local.
- Fixations démontables individuellement permettant le remplacement de chaque lanière sans dépose de l'ensemble.
- Rail de suspension en acier galvanisé ou inox.

Prescriptions de mise en œuvre

L'entreprise devra relever sur site les dimensions exactes de l'ouverture avant fabrication.
Le rideau devra permettre :

- le passage répété des charges transportées par le pont roulant ;
- la conservation d'une séparation efficace contre les courants d'air, les poussières et les projections ;
- une excellente résistance à l'usure liée aux passages fréquents.

Les lanières devront être installées de manière à ne pas gêner les mouvements verticaux et horizontaux des charges manutentionnées. Tout réglage ou adaptation nécessaire au bon fonctionnement sera à la charge de l'entreprise.

LOCALISATION

Au droit du pont roulant, en sortie de bardage

5.2.2.2 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER

Il est rappelé que le chantier devra être nettoyé et rangé tous les jours et ce à partir de l'intervention des entreprises.

Si celui-ci ne serait pas réalisé, une entreprise de nettoyage extérieure sera missionnée pour le nettoyage du chantier, à la charge de l'entreprise fautive si elle est clairement identifiée.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

5.2.2.3 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur titulaire du présent lot devra débarrasser le chantier de ses matériels, matériaux, emballages et déchets divers ; il devra le nettoyage complet de toutes salissures occasionnées par ses interventions, sur les ouvrages des autres corps d'état, ainsi que les retouches avant la livraison du chantier.

Il aura également à sa charge l'évacuation hors site de ses délivres conformément à la réglementation des tris sélectifs.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

5.3 EXECUTION ET REMISE DES DOE

L'entreprise devra l'exécution des DOE en 3 exemplaires papier et 1 exemplaire informatique (envoi par mail ou clé USB).

SOMMAIRE DU LOT

6 CLOISONS SECHES - DOUBLAGES - MENUISERIES INTERIEURES3

6.1 DIRECTIVES PARTICULIERES AU LOT *3*
6.1.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES **3**
6.1.2 DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES **3**
6.1.3 MISE EN OEUVRE **4**
6.1.4 MISE EN SERVICE **4**
6.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX *4*
6.2.1 TRANCHE FERME **4**
6.2.1.1 MEMBRANE D'ETANCHEITE A L'AIR 4
6.2.1.2 DOUBLAGE 100 + 13 5
6.2.1.3 CLOISON SAD 160 5
6.2.1.4 CLOISON 98mm EN RIVE DE PLANCHER 6
6.2.1.5 CLOISON 98mm 7
6.2.1.6 CLOISON 72mm 7
6.2.1.7 PLAFOND EN PLAQUES DE PLATRE CF 1H + ISOLATION 8
6.2.1.8 EMBRASURES DE DOUBLAGE AU DROIT DES MENUISERIES EXTERIEURES 8
6.2.1.9 RENFORTS DANS CLOISONS 9
6.2.1.10 BANDES ARMEES 9
6.2.1.11 POSE HUISSERIES DE PORTE ET CHASSIS 9
6.2.1.12 POSE CHASSIS VITRE 9
6.2.1.13 PORTE DE DISTRIBUTION VITREE 9
6.2.1.14 PORTE DE DISTRIBUTION 83cm CF 1/2H + FP 10
6.2.1.15 PORTE DE DISTRIBUTION PLEINES 83cm 11
6.2.1.16 CHASSIS VITRES 12
6.2.1.17 PLINTHES MEDIUM PRE-PEINTES 12
6.2.1.18 DEPOSE / REPOSE DE LA CUISINE EXISTANTE 12
6.2.1.19 HABILLAGES POTEAUX BOIS 12
6.2.1.20 RETOMBEES DE FAUX-PLAFOND 13
6.2.1.21 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER 13
6.2.1.22 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER 13
6.2.2 TRANCHE OPTIONNELLE **13**
6.2.2.1 MEMBRANE D'ETANCHEITE A L'AIR 13
6.2.2.2 DOUBLAGE 120 + 13 14
6.2.2.3 CLOISON 160mm 15
6.2.2.4 CLOISON 98mm 15
6.2.2.5 CLOISON 72mm 16
6.2.2.6 EMBRASURES DE DOUBLAGE AU DROIT DES MENUISERIES EXTERIEURES 16
6.2.2.7 RENFORTS DANS CLOISONS 16
6.2.2.8 BANDES ARMEES 16
6.2.2.9 POSE HUISSERIES DE PORTE 17
6.2.2.10 RETOMBEES DE FAUX-PLAFOND 17
6.2.2.11 PORTE DE DISTRIBUTION 73cm CF 1/2H + FP 17
6.2.2.12 CONTRE-CLOISON WC SUSPENDU 18

6.2.2.13 PORTE DE DISTRIBUTION PLEINES 83cm 18
6.2.2.14 PORTE DE DISTRIBUTION 73cm 19
6.2.2.15 PORTE A GALANDAGE 80cm 19
6.2.2.16 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER 20
6.2.2.17 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER 20
6.3 EXECUTION ET REMISE DES DOE 20

6 CLOISONS SECHES - DOUBLAGES - MENUISERIES INTERIEURES

6.1 DIRECTIVES PARTICULIERES AU LOT

6.1.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

Les travaux du présent lot sont exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché (DTU, normes, avis techniques,…). Ils ne sont donc pas rappelés dans le présent CCTP. Lorsque des références y figurent, elles ne sont destinées qu'à attirer l'attention de l'entrepreneur.

6.1.2 DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES

Les travaux seront réalisés conformément aux prescriptions des Normes :
- NFP 72-201 référence DTU 25-222
- NFP 68-201 référence DTU 25-232
- NFP 72-202 référence DTU 25-31
- NFP 72-203 référence DTU 25-41
- NFP 72-204 référence DTU 25-42

Préalablement à l'exécution de ses ouvrages et plus particulièrement avant la réalisation des doublages, l'entrepreneur devra procéder à une vérification générale des parois afin de s'assurer que tous les rebouchages ont été méticuleusement exécutés.

L'entrepreneur devra s'assurer que l'avancement général des travaux met ses ouvrages à l'abri de toutes intempéries ou risques d'humidification accidentelle. Il devra vérifier la parfaite étanchéité à l'eau et à l'air au pourtour des menuiseries extérieures conformément aux prescriptions du DTU. Toutes défectuosités seront signalées au Maître d'oeuvre et reprises avant finition des doublages.

Les cloisonnements seront réalisés suivant les prescriptions techniques du fabricant et la prestation devra inclure tous les éléments de renforts, raidisseurs, fixations, désolidarisation, etc... nécessaires à leur parfaite tenue et finition.

Les cloisons coupe-feu et isophoniques seront toujours réalisées avant les doublages et seront liées aux parois porteuses du gros oeuvre.

La mise en oeuvre des doublages sera conforme aux prescriptions du DTU. Tous les ouvrages particuliers d'étanchéité à l'air et de complément d'isolation thermique feront partie de la prestation (calfeutrements en pied et au pourtour des boîtiers électriques, raccordements sur plafonds, etc...).

L'entrepreneur du présent lot devra assurer la mise en place des huisseries fournies par le lot Menuiseries bois.

Les joints et raccordements entre matériaux différents seront entièrement traités par l'entrepreneur du présent lot. La prestation devra inclure la totalité des sujétions nécessaires à la parfaite finition des ouvrages et notamment : arêtes, ébrasements, tableaux, garnissages, raccords de fin de chantier, etc...

Les doublages, cloisonnements, plafonds et parements seront livrés parfaitement plans et prêts à recevoir les revêtements muraux ou peinture de finition.

La mise en place des isolants en plafonds, doublages et cloisons et tous les calfeutrements complémentaires seront réalisés avec soins afin d'éviter tous ponts thermiques et phoniques.

Tous les ouvrages, et plus particulièrement les cloisonnements participant à la sécurité incendie et à l'isolation phonique seront réalisés en respectant scrupuleusement les directives du fabricant.

A la fin de ses travaux, l'entrepreneur devra le nettoyage des locaux dans lesquels il est intervenu, et les laisser dans un état tel que les corps d'état qui lui succèdent, puissent effectuer leurs travaux sans sujétions supplémentaires. Les sols seront grattés afin d'éliminer tous les éléments impropres à la réalisation des sols.

6.1.3 MISE EN OEUVRE

Les travaux seront réalisés conformément aux prescriptions de la Norme NF P 68-203 référence DTU 58.1.

La mise en oeuvre des plafonds suspendus ne pourra être effectuée que si l'ensemble des conditions imposées par le DTU est satisfait (mise hors d'eau et hors d'air, hygrométrie ambiante, stockage préalable, etc...).

Chaque élément sera auto-portant et devra garder sa planéité dans le temps. Il sera imputrescible et peu sensible aux variations de l'hygrométrie intérieure.

L'espacement des supports sera établi en fonction du matériau de remplissage pour qu'il n'y ait pas de flèche visible.

L'entrepreneur veillera de façon particulière à la mise en oeuvre de ses plafonds afin d'éviter les ponts phoniques entre deux locaux voisins.

Les plafonds seront parfaitement démontables, le remplacement d'une plaque n'occasionnant pas de désordre pour les autres plaques.

Toutes les découpes, sujétions d'incorporations, renforts d'ossatures, etc… pour mise en place des appareils d'éclairage, bouches de ventilation et tous éléments devant être intégrés aux plafonds seront à la charge du présent lot.

6.1.4 MISE EN SERVICE

L'entrepreneur étant seul responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception du bâtiment, il devra en assurer la protection pendant toute la durée du chantier.
Il procédera à une vérification générale avant la réception, vérification d'aspect, de bonne tenue des ensembles, ainsi qu'à un nettoyage soigné.

En cas de dégradations ou d'éléments défectueux, constatés lors de la réception, il devra leur remplacement sur simple demande du Maître d'oeuvre.

6.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

L'atelier sera toujours accessible pendant les travaux. Pour sécuriser le passage des compagnons du SMI de N.U., quand ces derniers devront accéder à leur atelier, un arrêt de chantier sera à prévoir.

Valable pour tous les lots.

6.2.1 TRANCHE FERME

6.2.1.1 MEMBRANE D'ETANCHEITE A L'AIR

Le présent lot comprend la fourniture et la mise en œuvre d'une membrane continue d'étanchéité à l'air sur les parois donnant sur l'extérieur ou sur des locaux non chauffés, derrière les ouvrages de doublage intérieur.

Caractéristiques des matériaux

- Membrane souple d'étanchéité à l'air certifiée pour cet usage.
- Valeur Sd conforme aux prescriptions du fabricant et adaptée à la composition de la paroi.
- Accessoires associés : adhésifs, mastics, manchettes, bandes de raccordement et pièces spéciales du même système.
- Produits bénéficiant d'un Avis Technique, DTA ou document technique équivalent en vigueur.

Mise en œuvre

- La membrane sera posée de manière continue sur l'ensemble des surfaces concernées.
- Les recouvrements entre lés seront réalisés conformément aux prescriptions du fabricant et rendus étanches par bandes adhésives adaptées.
- Tous les raccordements aux menuiseries extérieures, planchers, plafonds, refends, poteaux, gaines techniques et autres éléments traversants seront traités afin d'assurer une parfaite continuité de l'étanchéité à l'air.
- Les percements nécessaires au passage des réseaux seront limités et systématiquement traités à l'aide de manchettes ou accessoires spécifiques garantissant l'étanchéité.
- La membrane sera protégée par les ouvrages de doublage sans altération de ses performances.

LOCALISATION

Au droit du bardage métallique

6.2.1.2 DOUBLAGE 100 + 13

Réalisation d'un complexe isolant constitué de :
- 1 plaque de plâtre BA 13 toute hauteur
- Ossature en rails métalliques simples ou doublés dos à dos, implantés suivant réglementation et au maximum à 0,60m d'entraxe.
- **Panneaux de laine de verre, sans dispositif de pare-vapeur**
- **Pare-vapeur hygroréglable sur rail indépendant, afin d'assurer un vide technique pour le passage des réseaux**
- Traitement de joints par bandes de pontage collées à l'enduit en 3 couches, exécution soignée pour réception d'une peinture.

Caractéristiques :
- Épaisseur totale : 100mm
- Hauteur des doublages : **jusqu'à la dalle béton ou plancher coupe-feu**

Complexe :
- Dans le cas de locaux humides, il sera utilisé des complexes associant à l'isolant une plaque de plâtre hydrofuge y compris traitement pied de doublage
- Dans le cas de fixation d'appareils divers, meubles ou autres, il sera obligatoirement prévu des renforts métalliques ou bois incorporés au montage des cloisons. Ceux-ci seront fournis et posés par le présent lot sur les indications et implantations des lots concernés

Joints de dilatation et de fractionnement (selon le cas) :
- Les joints de dilatation et de fractionnement de la structure devront être respectés par le doublage. A traiter selon le système préconisé par le fournisseur.

Accessoires :
- Mise en place de bandes armées à tous les angles saillants
- Prévoir tous les renforts, cornières et éléments spéciaux complémentaires aux jonctions diverses contre murs, cloisons et gaines, selon prescriptions du fournisseur

Mise en oeuvre :
- L'ensemble des ouvrages précédemment décrit sera mis en oeuvre conformément aux normes et DTU en vigueur, ainsi qu'aux prescriptions du fournisseur.
- Ces cloisons devront posséder un PV d'agrément délivré par un organisme agréé.
- Ce complexe sera posé par collage à l'aide d'une colle compatible avec le support et l'isolant.

Le présent lot prévoira le percement des plateaux de bardage.
Le présent lot s'assurera du passage d'une lame d'air ventilée entre l'isolant et la peau extérieure

LOCALISATION

Au droit du bardage métallique (R+1)

6.2.1.3 CLOISON SAD 160

Les cloisons séparatives seront du type Placostil® SAA de la société Placoplatre et auront les performances suivantes : 59 dB en terme d'isolation acoustique (indice RA), EI60 en terme de classement protection incendie et une épaisseur totale de 160 mm.

Composition des cloisons :
- Épaisseur totale de la cloison : 160 mm
- Nombre et épaisseur des plaques par parement : 2 x 13 mm et 2 x 13 mm de plaques M1
- Ossature : Stil M90 et CR2
- Espace minimal entre parement : 110 mm
- CF : 1 h
- Laine minérale : 2x45mm
- Affaiblissement acoustique = 59 dB
- R = 3.75m².K/W

Le présent lot prévoira également les retours de tapées au droit des menuiseries intérieures.

L'étanchéité à l'air entre le rail bas et le sol sera assurée par interposition d'un ruban mousse à cellules fermées (ruban résilient Placoplatre).

L'étanchéité au sol sera assurée par un joint au mastic acrylique sous la dernière plaque de chaque parement. Les joints seront traités avec l'un des systèmes enduit + bande de la société Placoplatre. La mise en œuvre sera conforme à l'Avis Technique 9/08-870 et aux recommandations de la société Placoplatre.

LOCALISATION

DGT, suivant plans

6.2.1.4 CLOISON 98mm EN RIVE DE PLANCHER

Réalisation de cloisons de distribution du type PLACOSTIL 98/62 des Ets PLACOPLATRE ou équivalent, comprenant :
- Ossature en rails métalliques comportant les montants, fourrures, rails, éclisses et toutes pièces accessoires de raccordement et de fixation ; Ossature de largeur 62 mm comprenant cadres périphériques et montants verticaux intermédiaires
- Dans l'entreface, fourniture et pose de panneaux de laine de verre revêtus d'un voile de polyester non tissé de 60 mm d'épaisseur du type PAR CONFORT des Ets ISOVER ou équivalent
- **Un parement simple sur face côté vide, constituée d'une plaque de plâtre cartonnées standards PLACO BA 18**
- **Feuillard horizontal en tôle d'acier galvanisé conforme à la DTU 25.41 P1-2 (CGM) et de 100mm de hauteur, vissé à 1m du sol entre la plaque de plâtre et l'ossature côté choc**
- **Un parement simple sur face côté choc, constituée d'une plaque de plâtre cartonnées standards PLACO BA 15**
- Pose des huisseries des portes de distributions, fournies par le présent lot

Caractéristiques :
- Épaisseur totale : 98mm
- Hauteur : 3m10
- Mise en place de bandes armées a tous les angles saillants
- Dans le cas de locaux humides, il sera utilisé des complexes associant à l'isolant une plaque de plâtre hydrofuge y compris traitement pied de doublage
- Dans le cas de fixation d'appareils divers, meubles ou autres, il sera obligatoirement prévu des renforts métalliques ou bois incorporés au montage des cloisons. Ceux-ci seront fournis et posés par le présent lot sur les indications et implantations des lots concernés

Traitement de joints par bandes de pontage collées à l'enduit en 3 couches, exécution soignée pour réception d'une peinture.

Plaques hydrofuge à l'intérieur des locaux ménage, WC, douches et vestiaires.

Protection étanche des pieds de cloisons dans tous les locaux.

Y compris taquets, fourrures, pièces de liaisonnement et de fixation, joints périphériques, découpes, traitement des angles saillants et toutes sujétions de mise en oeuvre suivant Avis Technique du C.S.T.B., de sorte à assurer le classement d'isolation acoustique.

Le présent lot assurera la sécurité de ses équipes, pour la mise en oeuvre de la cloison de 98mm au droit du vide sur l'atelier. Le

présent lot transmettra sa méthodologie de mise en oeuvre, à la remise de son offre

LOCALISATION

Suivant plans - cloisons rouge de 10cm

6.2.1.5 CLOISON 98mm

Réalisation de cloisons de distribution du type PLACOSTIL 98/62 des Ets PLACOPLATRE ou équivalent, comprenant :
- Ossature en rails métalliques comportant les montants, fourrures, rails, éclisses et toutes pièces accessoires de raccordement et de fixation ; Ossature de largeur 62 mm comprenant cadres périphériques et montants verticaux intermédiaires
- Dans l'entreface, fourniture et pose de panneaux de laine de verre revêtus d'un voile de polyester non tissé de 60 mm d'épaisseur du type PAR CONFORT des Ets ISOVER ou équivalent
- Un parement simple sur chaque face constituée d'une plaque de plâtre cartonnées standards PLACO BA 18
- Pose des huisseries des portes de distributions, fournies par le présent lot

Caractéristiques :
- Épaisseur totale : 98mm
- Hauteur : 3m10
- Mise en place de bandes armées a tous les angles saillants
- Dans le cas de locaux humides, il sera utilisé des complexes associant à l'isolant une plaque de plâtre hydrofuge y compris traitement pied de doublage
- Dans le cas de fixation d'appareils divers, meubles ou autres, il sera obligatoirement prévu des renforts métalliques ou bois incorporés au montage des cloisons. Ceux-ci seront fournis et posés par le présent lot sur les indications et implantations des lots concernés

Traitement de joints par bandes de pontage collées à l'enduit en 3 couches, exécution soignée pour réception d'une peinture.

Plaques hydrofuge à l'intérieur des locaux ménage, WC, douches et vestiaires.

Protection étanche des pieds de cloisons dans tous les locaux.

Y compris taquets, fourrures, pièces de liaisonnement et de fixation, joints périphériques, découpes, traitement des angles saillants et toutes sujétions de mise en oeuvre suivant Avis Technique du C.S.T.B., de sorte à assurer le classement d'isolation acoustique.

Le présent lot assurera la sécurité de ses équipes, pour la mise en oeuvre de la cloison de 98mm au droit du vide sur l'atelier. Le présent lot transmettra sa méthodologie de mise en oeuvre, à la remise de son offre

LOCALISATION

Suivant plans - cloisons rouge de 10cm

6.2.1.6 CLOISON 72mm

Réalisation de cloisons de distribution du type PLACOSTIL 72 / 48, comprenant :
- Largeur de l'ossature 48mm
- 1 plaque de PLACOPLATRE de 13mm de chaque cote avec une laine de verre de 45mm en sandwich

Caractéristiques :
- Épaisseur totale : 72mm
- Prevoir renforts métalliques si nécessaire pour supports d'équipements de plomberie
- Mise en place de bandes armées a tous les angles saillants
- Dans le cas de locaux humides, il sera utilisé des complexes associant à l'isolant une plaque de plâtre hydrofuge y compris traitement pied de doublage
- Dans le cas de fixation d'appareils divers, meubles ou autres, il sera obligatoirement prévu des renforts métalliques ou bois incorporés au montage des cloisons. Ceux-ci seront fournis et posés par le présent lot sur les indications et implantations des lots

concernés

Traitement de joints par bandes de pontage collées à l'enduit en 3 couches, exécution soignée pour réception d'une peinture.

Hauteur : 3m10

Protection étanche des pieds de cloisons dans tous les locaux.

Y compris taquets, fourrures, pièces de liaisonnement et de fixation, joints périphériques, découpes, traitement des angles saillants et toutes sujétions de mise en oeuvre suivant Avis Technique du C.S.T.B., de sorte à assurer le classement d'isolation acoustique.

LOCALISATION

Suivant plans - cloisons violettes

6.2.1.7 PLAFOND EN PLAQUES DE PLATRE CF 1H + ISOLATION

Réalisation de plafonds constitués de deux plaques de plâtre cartonnées à bords amincis de 13 mm d'épaisseur à haute résistance au feu du type PLACOFLAM BA 13 des Ets BPB PLACO ou équivalent.

Caractéristiques :
- Résistance au feu sous charpente métallique : SF/CF 1 heure
- Ossature métallique primaire (selon besoin et méthode de l'entreprise) et secondaire en acier galvanisé comprenant profils et suspentes, fixation par vissage sur fourrures adaptées, entraxe 60 cm, etc.
- Fixation des ossatures sur charpente métallique
- 2 plaques de BA13
- **Y compris retombées de faux-plafond CF 1H**

Isolation 300mm :
- Panneau roulé de laine de verre revêtu d'un surfaçage kraft avec repères de mesure et de coupe.
- Isolation thermo-acoustique des combles perdus.

Les plaques de rive devront être ajustées et coupées à la main.

Les joints et liaisons diverses seront traités selon procédés du fournisseur, par bande et enduit de finition.

Plaque hydrofuge à l'intérieur des locaux humides.

Hauteur sous plafond : 2,50m.

Mise en oeuvre de l'ensemble dans les règles de l'art, suivant prescriptions du fabricant, normes en vigueur, au DTU 25.41 et à l'avis technique ou PV d'agrément.

LOCALISATION

Local archive R+1

6.2.1.8 EMBRASURES DE DOUBLAGE AU DROIT DES MENUISERIES EXTERIEURES

Le présent lot prévoira la réalisation des embrasures au droit des menuiseries extérieures, comprenant :
- Mise en oeuvre de les rails et montants métalliques
- Plaque de plâtre de type BA13
- Jointoiement

LOCALISATION

Au droit des menuiseries extérieures existantes et créées

6.2.1.9 RENFORTS DANS CLOISONS

Le présent lot prévoira la fourniture et pose de renforts dans cloisons, suivant demandes des corps d'état techniques (Plomberie - CVC - Eléctricité)

LOCALISATION

Tisanerie - meubles hauts

6.2.1.10 BANDES ARMEES

Fourniture et pose d'une bande armée de deux feuillards métalliques flexibles :
- Pour la protection des angles saillants des cloisons de doublage et de distribution
- Pour le traitement des jonctions entre cloisons sèches (doublage et distribution)

Les accessoires devront être du même fournisseur que les plaques, compris toutes sujétions d'exécution, de mise en oeuvre, de finition, etc...

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre et de parfait achèvement suivant les DTU, normes, avis techniques et prescriptions des fabricants.

6.2.1.11 POSE HUISSERIES DE PORTE ET CHASSIS

Le présent lot prévoira la pose des huisseries (portes et châssis vitrés). Les huisseries seront fournies par le présent lot.

Le présent lot prévoira la mise en oeuvre de ces huisseries suivant la hauteur du sol fini.

LOCALISATION

16 unités

6.2.1.12 POSE CHASSIS VITRE

Le présent lot prévoira la pose des huisseries. Les huisseries seront fournies par le présent lot.

Le présent lot prévoira la mise en oeuvre de ces huisseries suivant la hauteur du sol fini.

LOCALISATION

3 dans la cloison entre le stockage et les bureaux
1 dans la tisanerie

6.2.1.13 PORTE DE DISTRIBUTION VITREE

Blocs portes conformes aux Normes et auront le label de qualité NF, comprenant en particulier :

Dimensionnement :
Toutes les portes seront de dimensions normalisées :
- Portes épaisseur 40mm pose en feuillure
- Hauteur en clair de porte : 202,5cm

Huisseries :
Les huisseries seront en bois à recouvrement sur les murs et cloisons.
Huisseries en bois exotique à peindre
Suivant les épaisseurs des cloisons, les huisseries seront prévues formant prises de l'épaisseur totale de la cloison.
Après mise en oeuvre, prévoir protection des arêtes par dispositifs appropriés
Joint isophonique périphérique

Interfaces :
- A la charge du lot CLOISONS SECHES - PLATRERE : La fourniture, l'implantation et la pose des huisseries dans les cloisons de distribution

Constitution des portes :
A âme pleine avec ossature en bois dur traité, parois en fibre type ISOGIL P 37, revêtues en usine après ponçage, d'un enduit égrené et dune première couche séchée au four de type :
- Courante à âme pleine
- Vitrage 44/2 (hauteur : 160cm - largeur : 50cm)
- Habillages périphérique + joint en périphérie du vitrage

Finition :
Finition des portes aux 2 faces : stratifié, coloris à définir dans la gamme du fabriquant
A la charge du lot Peinture : peinture sur huisseries

Quincaillerie - Ferrage :
- Paumelles en acier laqué. Nombre et longueur suivant P.V. et poids de la porte
- Serrure bec de cane à mortaiser
- Serrure bec de cane à mortaiser à condamnation (rouge/vert) et système de décondamnation extérieur sans clé (porte WC)
- Serrure de sûreté à mortaiser pour cylindre européen avec bec de cane + bouton moleté côté intérieur (bureau)
- Serrures équipées d'un ressort de soutien renforcé pour béquille lourde
- Cylindre européen de type V5 des Ets. VACHETTE ou équivalent, profilé à combinaison (3 clés) + bouton moleté côté intérieur
- Ensemble poignée / béquille de type LINOX de BESAULT
- Toutes les serrures à mortaiser seront choisies dans la même dimension de coffre permettant leur interchangeabilité sans modification
- Butoirs de sol Réf. 3737 des Ets. BEZAULT

LOCALISATION

Bureaux Etage

6.2.1.14 PORTE DE DISTRIBUTION 83cm CF 1/2H + FP

Blocs portes conformes aux Normes et auront le label de qualité NF, comprenant en particulier :

Dimensionnement :
Toutes les portes seront de dimensions normalisées :
- Portes épaisseur 50mm pose en feuillure pour les blocs portes à qualité feu
- Hauteur en clair de porte : 202,5cm

Huisseries :
Les huisseries seront en bois à recouvrement sur les murs et cloisons.
Huisseries en bois exotique à peindre
Suivant les épaisseurs des cloisons, les huisseries seront prévues formant prises de l'épaisseur totale de la cloison.
Après mise en oeuvre, prévoir protection des arêtes par dispositifs appropriés
Joint isophonique périphérique

Pour les blocs portes à qualité feu, mise en place par l'entreprise du présent lot des joints spéciaux, après la peinture de finition.
Ces joints seront obligatoirement prévus en gorge, les joints collés ou agrafés ne seront pas acceptés.

Interfaces :
- A la charge du lot CLOISONS SECHES - PLATRERE : La fourniture, l'implantation et la pose des huisseries dans les cloisons de distribution

Constitution des portes :
A âme en polyuréthane et panneau aggloméré avec ossature en bois dur traité, parois en fibre type ISOGIL P 37, revêtues en usine après ponçage, d'un enduit égrené et dune première couche séchée au four de type :
- Courante à âme pleine

- A qualité feu Coupe-feu 1/2H, compris joints périphériques spéciaux montés en gorge. Degré de résistance au feu suivant localisation. P.V. exigés.

Finition :
Finition des portes aux 2 faces : stratifié, coloris à définir dans la gamme du fabriquant
A la charge du lot Peinture : peinture sur huisseries
Panneau inox en pied

Quincaillerie - Ferrage :
- Paumelles en acier laqué. Nombre et longueur suivant P.V. et poids de la porte
- Serrure bec de cane à mortaiser
- Serrure de sûreté à mortaiser pour cylindre européen avec bec de cane + bouton moleté côté bureau
- Serrures équipées d'un ressort de soutien renforcé pour béquille lourde
- Cylindre européen de type V5 des Ets. VACHETTE ou équivalent, profilé à combinaison (3 clés) + bouton moleté côté bureau
- Ferme-porte automatique permanent hydraulique et réglable (force en rapport avec le poids du vantail) de type V12000 de VACHETTE avec frein à l'ouverture temporisation et bras anti-vandalisme sur portes P.F. et C.F.
- Ensemble poignée / béquille de type LINOX de BESAULT
- Toutes les serrures à mortaiser seront choisies dans la même dimension de coffre permettant leur interchangeabilité sans modification
- Butoirs de sol Réf. 3737 des Ets. BEZAULT
- Joint périphérique anti-feu sur portes P.F. et C.F.

LOCALISATION

Local archives R+1

6.2.1.15 PORTE DE DISTRIBUTION PLEINES 83cm

Blocs portes conformes aux Normes et auront le label de qualité NF, comprenant en particulier :

Dimensionnement :
Toutes les portes seront de dimensions normalisées :
- Portes épaisseur 40mm pose en feuillure
- Hauteur en clair de porte : 202,5cm

Huisseries :
Les huisseries seront en bois à recouvrement sur les murs et cloisons.
Huisseries en bois exotique à peindre
Suivant les épaisseurs des cloisons, les huisseries seront prévues formant prises de l'épaisseur totale de la cloison.
Après mise en oeuvre, prévoir protection des arêtes par dispositifs appropriés
Joint isophonique périphérique

Interfaces :
- A la charge du lot CLOISONS SECHES - PLATRERE : La fourniture, l'implantation et la pose des huisseries dans les cloisons de distribution

Constitution des portes :
A âme pleine avec ossature en bois dur traité, parois en fibre type ISOGIL P 37, revêtues en usine après ponçage, d'un enduit égrené et dune première couche séchée au four de type :
- Courante à âme pleine

Finition :
Finition des portes aux 2 faces : stratifié, coloris à définir dans la gamme du fabriquant
A la charge du lot Peinture : peinture sur huisseries

Quincaillerie - Ferrage :
- Paumelles en acier laqué. Nombre et longueur suivant P.V. et poids de la porte

- Serrure bec de cane à mortaiser
- Serrure bec de cane à mortaiser à condamnation (rouge/vert) et système de décondamnation extérieur sans clé (porte WC)
- Serrure de sûreté à mortaiser pour cylindre européen avec bec de cane + bouton moleté côté intérieur (bureau)
- Serrures équipées d'un ressort de soutien renforcé pour béquille lourde
- Cylindre européen de type V5 des Ets. VACHETTE ou équivalent, profilé à combinaison (3 clés) + bouton moleté côté intérieur
- Ensemble poignée / béquille de type LINOX de BESAULT
- Toutes les serrures à mortaiser seront choisies dans la même dimension de coffre permettant leur interchangeabilité sans modification
- Butoirs de sol Réf. 3737 des Ets. BEZAULT

LOCALISATION

Tisanerie
Accès dégagement
Zone électriciens

6.2.1.16 CHASSIS VITRES

Châssis vitrés, dans l'emprise de la cloison en plaques de plâtre, comprenant traverses et dormants.

Fourniture et pose d'un double vitrage isolant phonétiquement de type 44/2

Cadre bois exotique.

Toutes sujétions de feuillures et de joints.

LOCALISATION

4 Unités

6.2.1.17 PLINTHES MEDIUM PRE-PEINTES

Fourniture et pose de plinthes en médium standard MDF, qualité menuiserie "à peindre", de section 15 x 70 mm, fixées par tous moyens appropriées sur cloisons et refends ; rebouchage sur têtes de vis avec pâte à bois et ponçage soigné.

Traitement des angles par coupe d'onglet.

Arrêt plinthes et moulures au droit des portes, suivant directives de l'architecte. Les plinthes auront une arête adoucie ou arrondie.

Ouvrage destiné à recevoir une finition peinture (à la charge de l'entrepreneur du lot PEINTURE).

LOCALISATION

Totalité de l'étage

6.2.1.18 DEPOSE / REPOSE DE LA CUISINE EXISTANTE

Le présent lot prévoira la dépose de la cuisine existante, puis le stockage sur site.

Le présent lot prévoira ensuite sa repose, comprenant les réadaptations éventuelles de découpe. Les meubles hauts et bas resteront inchangés.

LOCALISATION

Tisanerie

6.2.1.19 HABILLAGES POTEAUX BOIS

Le présent lot prévoira la mise en oeuvre d'une plaque de plâtre collée sur ossature, sur chaque poteau bois.

Compris toutes sujétions de raillage, plaquage et jointoiement.

LOCALISATION

Poteaux de la mezzanine bois

6.2.1.20 RETOMBEES DE FAUX-PLAFOND

Le présent lot prévoira la réalisation de retombées de faux-plafond, comprenant :
- Mise en oeuvre d'une ossature métallique par rails
- Plaque de plâtre BA13
- Jointoiement

Compris toutes sujétions

LOCALISATION

Accès DGT
Suivant plan, au droit des façades extérieures, ***y compris dans local plomberie au rdc***

6.2.1.21 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER

Il est rappelé que le chantier devra être nettoyé et rangé tous les jours et ce à partir de l'intervention des entreprises.

Si celui-ci ne serait pas réalisé, une entreprise de nettoyage extérieure sera missionnée pour le nettoyage du chantier, à la charge de l'entreprise fautive si elle est clairement identifiée.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

6.2.1.22 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur titulaire du présent lot devra débarrasser le chantier de ses matériels, matériaux, emballages et déchets divers ; il devra le nettoyage complet de toutes salissures occasionnées par ses interventions, sur les ouvrages des autres corps d'état, ainsi que les retouches avant la livraison du chantier.

Il aura également à sa charge l'évacuation hors site de ses délivres conformément à la réglementation des tris sélectifs.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

6.2.2 TRANCHE OPTIONNELLE

6.2.2.1 MEMBRANE D'ETANCHEITE A L'AIR

Le présent lot comprend la fourniture et la mise en œuvre d'une membrane continue d'étanchéité à l'air sur les parois donnant sur l'extérieur ou sur des locaux non chauffés, derrière les ouvrages de doublage intérieur.

Caractéristiques des matériaux
- Membrane souple d'étanchéité à l'air certifiée pour cet usage.
- Valeur Sd conforme aux prescriptions du fabricant et adaptée à la composition de la paroi.
- Accessoires associés : adhésifs, mastics, manchettes, bandes de raccordement et pièces spéciales du même système.
- Produits bénéficiant d'un Avis Technique, DTA ou document technique équivalent en vigueur.

Mise en œuvre
- La membrane sera posée de manière continue sur l'ensemble des surfaces concernées.

- Les recouvrements entre lés seront réalisés conformément aux prescriptions du fabricant et rendus étanches par bandes adhésives adaptées.
- Tous les raccordements aux menuiseries extérieures, planchers, plafonds, refends, poteaux, gaines techniques et autres éléments traversants seront traités afin d'assurer une parfaite continuité de l'étanchéité à l'air.
- Les percements nécessaires au passage des réseaux seront limités et systématiquement traités à l'aide de manchettes ou accessoires spécifiques garantissant l'étanchéité.
- La membrane sera protégée par les ouvrages de doublage sans altération de ses performances.

LOCALISATION

Au droit du bardage métallique

6.2.2.2 DOUBLAGE 120 + 13

Réalisation d'un complexe isolant constitué de :
- 1 plaque de plâtre BA 13 toute hauteur
- Ossature en rails métalliques simples ou doublés dos à dos, implantés suivant réglementation et au maximum à 0,60m d'entraxe.
- Panneaux de laine de verre
- **Panneaux de laine de verre, sans dispositif de pare-vapeur au droit du bardage**
- **Pare-vapeur hygroréglable sur rail indépendant, afin d'assurer un vide technique pour le passage des réseaux**

- Pare-vapeur hygroréglable
- Traitement de joints par bandes de pontage collées à l'enduit en 3 couches, exécution soignée pour réception d'une peinture.

Caractéristiques :
- Épaisseur totale : 120mm
- Hauteur des doublages : **jusqu'à la dalle béton ou plancher coupe-feu**

Complexe :
- Dans le cas de locaux humides, il sera utilisé des complexes associant à l'isolant une plaque de plâtre hydrofuge y compris traitement pied de doublage
- Dans le cas de fixation d'appareils divers, meubles ou autres, il sera obligatoirement prévu des renforts métalliques ou bois incorporés au montage des cloisons. Ceux-ci seront fournis et posés par le présent lot sur les indications et implantations des lots concernés

Joints de dilatation et de fractionnement (selon le cas) :
- Les joints de dilatation et de fractionnement de la structure devront être respectés par le doublage. A traiter selon le système préconisé par le fournisseur.

Accessoires :
- Mise en place de bandes armées à tous les angles saillants
- Prévoir tous les renforts, cornières et éléments spéciaux complémentaires aux jonctions diverses contre murs, cloisons et gaines, selon prescriptions du fournisseur

Mise en oeuvre :
- L'ensemble des ouvrages précédemment décrit sera mis en oeuvre conformément aux normes et DTU en vigueur, ainsi qu'aux prescriptions du fournisseur.
- Ces cloisons devront posséder un PV d'agrément délivré par un organisme agréé.
- Ce complexe sera posé par collage à l'aide d'une colle compatible avec le support et l'isolant.

Le présent lot prévoira le percement des plateaux de bardage.
Le présent lot s'assurera du passage d'une lame d'air ventilée entre l'isolant et la peau extérieure

LOCALISATION

Au droit des murs maçonnés

6.2.2.3 CLOISON 160mm

Les cloisons séparatives seront du type Placostil® SAA de la société Placoplatre et auront les performances suivantes : 59 dB en terme d'isolation acoustique (indice RA), EI60 en terme de classement protection incendie et une épaisseur totale de 160 mm.

Composition des cloisons :
- Épaisseur totale de la cloison : 160 mm
- Nombre et épaisseur des plaques par parement : 2 x 13 mm et 2 x 13 mm de plaques M1
- Ossature : Stil M90 et CR2
- Espace minimal entre parement : 110 mm
- CF : 1 h
- Laine minérale : 2x45mm
- Affaiblissement acoustique = 59 dB
- R = 3.75m².K/W

Le présent lot prévoira également les retours de tapées au droit des menuiseries intérieures.

L'étanchéité à l'air entre le rail bas et le sol sera assurée par interposition d'un ruban mousse à cellules fermées (ruban résilient Placoplatre).

L'étanchéité au sol sera assurée par un joint au mastic acrylique sous la dernière plaque de chaque parement. Les joints seront traités avec l'un des systèmes enduit + bande de la société Placoplatre. La mise en œuvre sera conforme à l'Avis Technique 9/08-870 et aux recommandations de la société Placoplatre.

LOCALISATION
RdC

6.2.2.4 CLOISON 98mm

Réalisation de cloisons de distribution du type PLACOSTIL 98/62 des Ets PLACOPLATRE ou équivalent, comprenant :
- Ossature en rails métalliques comportant les montants, fourrures, rails, éclisses et toutes pièces accessoires de raccordement et de fixation ; Ossature de largeur 62 mm comprenant cadres périphériques et montants verticaux intermédiaires
- Dans l'entreface, fourniture et pose de panneaux de laine de verre revêtus d'un voile de polyester non tissé de 60 mm d'épaisseur du type PAR CONFORT des Ets ISOVER ou équivalent
- Un parement simple sur chaque face constituée d'une plaque de plâtre cartonnées standards PLACO BA 18
- Pose des huisseries des portes de distributions, fournies par le présent lot

Caractéristiques :
- Épaisseur totale : 98mm
- Hauteur : 3m10
- Mise en place de bandes armées a tous les angles saillants
- Dans le cas de locaux humides, il sera utilisé des complexes associant à l'isolant une plaque de plâtre hydrofuge y compris traitement pied de doublage
- Dans le cas de fixation d'appareils divers, meubles ou autres, il sera obligatoirement prévu des renforts métalliques ou bois incorporés au montage des cloisons. Ceux-ci seront fournis et posés par le présent lot sur les indications et implantations des lots concernés

Traitement de joints par bandes de pontage collées à l'enduit en 3 couches, exécution soignée pour réception d'une peinture.

Plaques hydrofuge à l'intérieur des locaux ménage, WC, douches et vestiaires.

Protection étanche des pieds de cloisons dans tous les locaux.

Y compris taquets, fourrures, pièces de liaisonnement et de fixation, joints périphériques, découpes, traitement des angles saillants et toutes sujétions de mise en oeuvre suivant Avis Technique du C.S.T.B., de sorte à assurer le classement d'isolation acoustique.

LOCALISATION
Suivant plans

6.2.2.5 CLOISON 72mm

Réalisation de cloisons de distribution du type PLACOSTIL 72 / 48, comprenant :
- Largeur de l'ossature 48mm
- 1 plaque de PLACOPLATRE de 13mm de chaque cote avec une laine de verre de 45mm en sandwich

Caractéristiques :
- Épaisseur totale : 72mm
- Prevoir renforts métalliques si nécessaire pour supports d'équipements de plomberie
- Mise en place de bandes armées a tous les angles saillants
- Dans le cas de locaux humides, il sera utilisé des complexes associant à l'isolant une plaque de plâtre hydrofuge y compris traitement pied de doublage
- Dans le cas de fixation d'appareils divers, meubles ou autres, il sera obligatoirement prévu des renforts métalliques ou bois incorporés au montage des cloisons. Ceux-ci seront fournis et posés par le présent lot sur les indications et implantations des lots concernés

Traitement de joints par bandes de pontage collées à l'enduit en 3 couches, exécution soignée pour réception d'une peinture.

Hauteur : 3m10

Protection étanche des pieds de cloisons dans tous les locaux.

Y compris taquets, fourrures, pièces de liaisonnement et de fixation, joints périphériques, découpes, traitement des angles saillants et toutes sujétions de mise en oeuvre suivant Avis Technique du C.S.T.B., de sorte à assurer le classement d'isolation acoustique.

LOCALISATION
Suivant plans

6.2.2.6 EMBRASURES DE DOUBLAGE AU DROIT DES MENUISERIES EXTERIEURES

Le présent lot prévoira la réalisation des embrasures au droit des menuiseries extérieures, comprenant :
- Mise en oeuvre de les rails et montants métalliques
- Plaque de plâtre de type BA13
- Jointoiement

LOCALISATION
Au droit de chaque châssis extérieur et intérieur

6.2.2.7 RENFORTS DANS CLOISONS

Le présent lot prévoira la fourniture et pose de renforts dans cloisons, suivant demandes des corps d'état techniques (Plomberie - CVC - Eléctricité)

6.2.2.8 BANDES ARMEES

Fourniture et pose d'une bande armée de deux feuillards métalliques flexibles :
- Pour la protection des angles saillants des cloisons de doublage et de distribution
- Pour le traitement des jonctions entre cloisons sèches (doublage et distribution)

Les accessoires devront être du même fournisseur que les plaques, compris toutes sujétions d'exécution, de mise en oeuvre, de finition, etc...

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre et de parfait achèvement suivant les DTU, normes, avis techniques et prescriptions des fabricants.

6.2.2.9 POSE HUISSERIES DE PORTE

Le présent lot prévoira la pose des huisseries. Les huisseries seront fournies par le présent lot.

Le présent lot prévoira la mise en oeuvre de ces huisseries suivant la hauteur du sol fini.

6.2.2.10 RETOMBEES DE FAUX-PLAFOND

Le présent lot prévoira la réalisation de retombées de faux-plafond, comprenant :
- Mise en oeuvre d'une ossature métallique par rails
- Plaque de plâtre BA13
- Jointoiement

Compris toutes sujétions

LOCALISATION
DGT palier

6.2.2.11 PORTE DE DISTRIBUTION 73cm CF 1/2H + FP

Blocs portes conformes aux Normes et auront le label de qualité NF, comprenant en particulier :

Dimensionnement :
Toutes les portes seront de dimensions normalisées :
- Portes épaisseur 50mm pose en feuillure pour les blocs portes à qualité feu
- Hauteur en clair de porte : 202,5cm

Huisseries :
Les huisseries seront en bois à recouvrement sur les murs et cloisons.
Huisseries en bois exotique à peindre
Suivant les épaisseurs des cloisons, les huisseries seront prévues formant prises de l'épaisseur totale de la cloison.
Après mise en oeuvre, prévoir protection des arêtes par dispositifs appropriés
Joint isophonique périphérique

Pour les blocs portes à qualité feu, mise en place par l'entreprise du présent lot des joints spéciaux, après la peinture de finition.
Ces joints seront obligatoirement prévus en gorge, les joints collés ou agrafés ne seront pas acceptés.

Interfaces :
- A la charge du lot CLOISONS SECHES - PLATRERE : La fourniture, l'implantation et la pose des huisseries dans les cloisons de distribution

Constitution des portes :
A âme en polyuréthane et panneau aggloméré avec ossature en bois dur traité, parois en fibre type ISOGIL P 37, revêtues en usine après ponçage, d'un enduit égrené et dune première couche séchée au four de type :
- Courante à âme pleine
- A qualité feu Coupe-feu 1/2H, compris joints périphériques spéciaux montés en gorge. Degré de résistance au feu suivant localisation. P.V. exigés.

Finition :
Finition des portes aux 2 faces : stratifié, coloris à définir dans la gamme du fabriquant
A la charge du lot Peinture : peinture sur huisseries
Panneau inox en pied

Quincaillerie - Ferrage :
- Paumelles en acier laqué. Nombre et longueur suivant P.V. et poids de la porte

- Serrure bec de cane à mortaiser
- Serrure de sûreté à mortaiser pour cylindre européen avec bec de cane + bouton moleté côté bureau
- Serrures équipées d'un ressort de soutien renforcé pour béquille lourde
- Cylindre européen de type V5 des Ets. VACHETTE ou équivalent, profilé à combinaison (3 clés) + bouton moleté côté bureau
- Ferme-porte automatique permanent hydraulique et réglable (force en rapport avec le poids du vantail) de type V12000 de VACHETTE avec frein à l'ouverture temporisation et bras anti-vandalisme sur portes P.F. et C.F.
- Ensemble poignée / béquille de type LINOX de BESAULT
- Toutes les serrures à mortaiser seront choisies dans la même dimension de coffre permettant leur interchangeabilité sans modification
- Butoirs de sol Réf. 3737 des Ets. BEZAULT
- Joint périphérique anti-feu sur portes P.F. et C.F.

LOCALISATION

Local Rangement RdC

6.2.2.12 CONTRE-CLOISON WC SUSPENDU

Le présent lot prévoira la fourniture et pose d'une contre-cloison pour l'intégration d'un bati-support, sur une hauteur de 2,50m.

LOCALISATION

WC PMR F
WC MPR H

6.2.2.13 PORTE DE DISTRIBUTION PLEINES 83cm

Blocs portes conformes aux Normes et auront le label de qualité NF, comprenant en particulier :

Dimensionnement :
Toutes les portes seront de dimensions normalisées :
- Portes épaisseur 40mm pose en feuillure
- Hauteur en clair de porte : 202,5cm

Huisseries :
Les huisseries seront en bois à recouvrement sur les murs et cloisons.
Huisseries en bois exotique à peindre
Suivant les épaisseurs des cloisons, les huisseries seront prévues formant prises de l'épaisseur totale de la cloison.
Après mise en oeuvre, prévoir protection des arêtes par dispositifs appropriés
Joint isophonique périphérique

Interfaces :
- A la charge du lot CLOISONS SECHES - PLATRERE : La fourniture, l'implantation et la pose des huisseries dans les cloisons de distribution

Constitution des portes :
A âme pleine avec ossature en bois dur traité, parois en fibre type ISOGIL P 37, revêtues en usine après ponçage, d'un enduit égrené et dune première couche séchée au four de type :
- Courante à âme pleine

Finition :
Finition des portes aux 2 faces : stratifié, coloris à définir dans la gamme du fabriquant
A la charge du lot Peinture : peinture sur huisseries

Quincaillerie - Ferrage :
- Paumelles en acier laqué. Nombre et longueur suivant P.V. et poids de la porte
- Serrure bec de cane à mortaiser

- Serrure bec de cane à mortaiser à condamnation (rouge/vert) et système de décondamnation extérieur sans clé (porte WC)
- Serrure de sûreté à mortaiser pour cylindre européen avec bec de cane + bouton moleté côté intérieur (bureau)
- Serrures équipées d'un ressort de soutien renforcé pour béquille lourde
- Cylindre européen de type V5 des Ets. VACHETTE ou équivalent, profilé à combinaison (3 clés) + bouton moleté côté intérieur
- Ensemble poignée / béquille de type LINOX de BESAULT
- Toutes les serrures à mortaiser seront choisies dans la même dimension de coffre permettant leur interchangeabilité sans modification
- Butoirs de sol Réf. 3737 des Ets. BEZAULT

LOCALISATION

Suivant plans

6.2.2.14 PORTE DE DISTRIBUTION 73cm

Blocs portes conformes aux Normes et auront le label de qualité NF, comprenant en particulier :

Dimensionnement :
Toutes les portes seront de dimensions normalisées :
- Portes épaisseur 40mm pose en feuillure
- Hauteur en clair de porte : 202,5cm

Huisseries :
Les huisseries seront en bois à recouvrement sur les murs et cloisons.
Huisseries en bois exotique à peindre
Suivant les épaisseurs des cloisons, les huisseries seront prévues formant prises de l'épaisseur totale de la cloison.
Après mise en oeuvre, prévoir protection des arêtes par dispositifs appropriés
Joint isophonique périphérique

Interfaces :
- A la charge du lot CLOISONS SECHES - PLATRERE : La fourniture, l'implantation et la pose des huisseries dans les cloisons de distribution

Constitution des portes :
A âme pleine avec ossature en bois dur traité, parois en fibre type ISOGIL P 37, revêtues en usine après ponçage, d'un enduit égrené et dune première couche séchée au four de type :
- Courante à âme pleine

Finition :
Finition des portes aux 2 faces : stratifié, coloris à définir dans la gamme du fabriquant
A la charge du lot Peinture : peinture sur huisseries

Quincaillerie - Ferrage :
- Paumelles en acier laqué. Nombre et longueur suivant P.V. et poids de la porte
- Serrure bec de cane à mortaiser
- Serrure bec de cane à mortaiser à condamnation (rouge/vert) et système de décondamnation extérieur sans clé (porte WC)
- Serrure de sûreté à mortaiser pour cylindre européen avec bec de cane + bouton moleté côté intérieur (bureau)
- Serrures équipées d'un ressort de soutien renforcé pour béquille lourde
- Cylindre européen de type V5 des Ets. VACHETTE ou équivalent, profilé à combinaison (3 clés) + bouton moleté côté intérieur
- Ensemble poignée / béquille de type LINOX de BESAULT
- Toutes les serrures à mortaiser seront choisies dans la même dimension de coffre permettant leur interchangeabilité sans modification
- Butoirs de sol Réf. 3737 des Ets. BEZAULT

LOCALISATION

Placard BEC

6.2.2.15 PORTE A GALANDAGE 80cm

Le présent lot prévoira un système de porte coulissante à galandage de type éclisse ou équivalent, comprenant :
- Châssis 1 vantail
- Hauteur de porte 2040 mm
- Largeur : 800mm
- Porte pleine stratifiée

COMPOSITION DU CHASSIS
• Rail extractible en aluminium
• Tôle nervurée (ép. 0.7 mm) en acier galvanisé avec lattes de renfort
• Grille métallique contre la déformation des lézardes • Entretoises légères pour mise en place
• Montants en bois et métal
• Kit chariots autolubrifiants en nylon portée 80 kg chacun

COMPOSITION DU KIT D'HABILLAGE
• Montants et traverses bois à ajuster en longueur sur chantier
• Joints balai
• Joints EPDM

LOCALISATION

Sanitaire RdC

6.2.2.16 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER

Il est rappelé que le chantier devra être nettoyé et rangé tous les jours et ce à partir de l'intervention des entreprises.

Si celui-ci ne serait pas réalisé, une entreprise de nettoyage extérieure sera missionnée pour le nettoyage du chantier, à la charge de l'entreprise fautive si elle est clairement identifiée.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

6.2.2.17 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur titulaire du présent lot devra débarrasser le chantier de ses matériels, matériaux, emballages et déchets divers ; il devra le nettoyage complet de toutes salissures occasionnées par ses interventions, sur les ouvrages des autres corps d'état, ainsi que les retouches avant la livraison du chantier.

Il aura également à sa charge l'évacuation hors site de ses délivres conformément à la réglementation des tris sélectifs.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

6.3 EXECUTION ET REMISE DES DOE

L'entreprise devra l'exécution des DOE en 3 exemplaires papier et 1 exemplaire informatique (envoi par mail ou clé USB).

SOMMAIRE DU LOT

7 FAUX-PLAFOND DEMONTABLE 2

7.1 DIRECTIVES PARTICULIERES AU LOT 2
7.1.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES 2
7.1.2 MISE EN OEUVRE 2
7.1.3 FIXATIONS - OSSATURES 2
7.1.4 MISE EN SERVICE 2
7.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX 3
7.2.1 TRANCHE FERME 3
7.2.1.1 FAUX-PLAFOND EN DALLES 600 x 600 3
7.2.1.2 ISOLATION 300mm 4
7.2.1.3 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER 4
7.2.1.4 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER 5
7.2.2 TRANCHE OPTIONNELLE 5
7.2.2.1 FAUX-PLAFOND EN DALLES 600 x 600 5
7.2.2.2 ISOLATION 300mm 6
7.2.2.3 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER 6
7.2.2.4 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER 6
7.3 EXECUTION ET REMISE DES DOE 7

7 FAUX-PLAFOND DEMONTABLE

7.1 DIRECTIVES PARTICULIERES AU LOT

7.1.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

Les travaux du présent lot sont exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché (DTU, normes, avis techniques,…). Ils ne sont donc pas rappelés dans le présent CCTP. Lorsque des références y figurent, elles ne sont destinées qu'à attirer l'attention de l'entrepreneur.

7.1.2 MISE EN OEUVRE

Les travaux seront réalisés conformément aux prescriptions de la Norme NF P 68-203 référence DTU 58.1.

La mise en oeuvre des plafonds suspendus ne pourra être effectuée que si l'ensemble des conditions imposées par le DTU est satisfait (mise hors d'eau et hors d'air, hygrométrie ambiante, stockage préalable, etc...).

Chaque élément sera auto-portant et devra garder sa planéité dans le temps. Il sera imputrescible et peu sensible aux variations de l'hygrométrie intérieure.

L'espacement des supports sera établi en fonction du matériau de remplissage pour qu'il n'y ait pas de flèche visible.

L'entrepreneur veillera de façon particulière à la mise en oeuvre de ses plafonds afin d'éviter les ponts phoniques entre deux locaux voisins.

Les plafonds seront parfaitement démontables, le remplacement d'une plaque n'occasionnant pas de désordre pour les autres plaques.

Toutes les découpes, sujétions d'incorporations, renforts d'ossatures, etc… pour mise en place des appareils d'éclairage, bouches de ventilation et tous éléments devant être intégrés aux plafonds seront à la charge du présent lot.

7.1.3 FIXATIONS - OSSATURES

Les dispositifs de fixations, de suspensions et d'ossatures des plafonds suspendus (ossatures primaire et secondaire) sont intégralement à la charge du présent lot.
Tous les éléments de fixations et d'ossatures doivent être soit en métal inoxydable, soit protégés par électro-zingage ou galvanisation.
Les dispositifs de fixations seront adaptés aux différents types de supports rencontrés.
Les profilés apparents seront prélaqués.
Tous les éléments d'ossatures et de suspensions seront classés M0, et devront tenir compte des surcharges d'isolation et de tous les éléments intégrés à ceux-ci.

7.1.4 MISE EN SERVICE

L'entrepreneur étant seul responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception du bâtiment, il devra en assurer la protection pendant toute la durée du chantier.
Il procédera à une vérification générale avant la réception, vérification d'aspect, de bonne tenue des ensembles, ainsi qu'à un nettoyage soigné.
En cas de dégradations ou d'éléments défectueux, constatés lors de la réception, il devra leur remplacement sur simple demande du

Maître d'oeuvre.

7.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

L'atelier sera toujours accessible pendant les travaux. Pour sécuriser le passage des compagnons du SMI de N.U., quand ces derniers devront accéder à leur atelier, un arrêt de chantier sera à prévoir.

Valable pour tous les lots.

7.2.1 TRANCHE FERME

7.2.1.1 FAUX-PLAFOND EN DALLES 600 x 600

Fourniture et pose d'un faux-plafond en laine de roche revêtu sur la face apparente d'un revêtement voile minéral peint en blanc uni de chez ROCKFON, comprenant :
- Dalles :
 - 600 x 600 x 12 de type Rockfon Ekla
 - Coloris blanc
 - Bords pour ossatures visibles A24
 - αw = 1.00
 - NRC = 1.00
 - Classe d'absorption acoustique :A

- Ossature :
 - Suspentes en acier galvanisé accrochées à la charpente métallique - **Attention à la hauteur, le présent lot prévoira les disposiitions nécessaires pour assurer la mise en oeuvre. Si besoin, l'entreprise prévoira la mise en oeuvre d'une structure primaire, prévue dans l'offre**
 - Ossature visible de type T24 Click 2890
 - Coloris blanc

- Hauteur :
- Variables

Le présent lot prévoira toutes les ossatures (primaires ou secondaires) nécessaires pour la mise en oeuvre du faux-plafond

Prévoir tous les percements, réservations et calfeutrements des traversées de gaines, conduits et d'éclairages divers dans les dalles. Coordination avec les corps d'état intéressés.

Prévoir 2m² supplémentaires, à disposition du Maître d'Ouvrage.

Le présent lot apportera une attention particulière au raccordement du faux-plafond à créer avec le faux-plafond existant

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de parfait achèvement suivant les DTU, normes, avis techniques et prescriptions des fabricants.



LOCALISATION

Totalité de l'étage, sauf local archives

7.2.1.2 ISOLATION 300mm

Le présent lot prévoira la fourniture et pose d'une laine de verre de 300mm de type TI212 de chez KNAUF, à dérouler sur le faux-plafond en dalles :

- Panneau roulé de laine de verre revêtu d'un surfaçage kraft avec repères de mesure et de coupe.
- Isolation thermo-acoustique des combles perdus.

Détails du produit :
Compris toutes sujétions de mise en oeuvre, suivant les DTU eu vigueur.



LOCALISATION

WC PMR F
Vestiaire F
Douche F
Rangement
DGT
SAS WC H
WC PMR H
Vestiaire H
Douche H

7.2.1.3 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER

Il est rappelé que le chantier devra être nettoyé et rangé tous les jours et ce à partir de l'intervention des entreprises.

Si celui-ci ne serait pas réalisé, une entreprise de nettoyage extérieure sera missionnée pour le nettoyage du chantier, à la charge de l'entreprise fautive si elle est clairement identifiée.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

7.2.1.4 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur titulaire du présent lot devra débarrasser le chantier de ses matériels, matériaux, emballages et déchets divers ; il devra le nettoyage complet de toutes salissures occasionnées par ses interventions, sur les ouvrages des autres corps d'état, ainsi que les retouches avant la livraison du chantier.

Il aura également à sa charge l'évacuation hors site de ses délivres conformément à la réglementation des tris sélectifs.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

7.2.2 TRANCHE OPTIONNELLE

7.2.2.1 FAUX-PLAFOND EN DALLES 600 x 600

Fourniture et pose d'un faux-plafond en laine de roche revêtu sur la face apparente d'un revêtement voile minéral peint en blanc uni de chez ROCKFON, comprenant :
- Dalles :
 - 600 x 600 x 40 de type Rockfon Ekla
 - Coloris blanc
 - Bords pour ossatures visibles A24
 - αw = 1.00
 - NRC = 1.00
 - Classe d'absorption acoustique :A

- Ossature :
 - Suspentes en acier galvanisé accrochées à la charpente métallique ou au plancher collaborant existant
 - Ossature visible de type T24 Click 2890
 - Coloris blanc

- Hauteur :
- **Variables**

Le présent lot prévoira toutes les ossatures (primaires ou secondaires) nécessaires pour la mise en oeuvre du faux-plafond

Prévoir tous les percements, réservations et calfeutrements des traversées de gaines, conduits et d'éclairages divers dans les dalles. Coordination avec les corps d'état intéressés.

Prévoir 2m² supplémentaires, à disposition du Maître d'Ouvrage.

Le présent lot apportera une attention particulière au raccordement du faux-plafond à créer avec le faux-plafond existant

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de parfait achèvement suivant les DTU, normes, avis techniques et prescriptions des fabricants.

LOCALISATION

WC PMR F
Vestiaire F
Douche F

Rangement
DGT
SAS WC H
WC PMR H
Vestiaire H
Douche H

Local plomberie

7.2.2.2 ISOLATION 300mm

Le présent lot prévoira la fourniture et pose d'une laine de verre de 300mm de type TI212 de chez KNAUF, à dérouler sur le faux-plafond en dalles :

- Panneau roulé de laine de verre revêtu d'un surfaçage kraft avec repères de mesure et de coupe.
- Isolation thermo-acoustique des combles perdus.

Détails du produit :
Compris toutes sujétions de mise en oeuvre, suivant les DTU eu vigueur.

LOCALISATION

WC PMR F
Vestiaire F
Douche F
Rangement
DGT
SAS WC H
WC PMR H
Vestiaire H
Douche H

Local plomberie

7.2.2.3 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER

Il est rappelé que le chantier devra être nettoyé et rangé tous les jours et ce à partir de l'intervention des entreprises.

Si celui-ci ne serait pas réalisé, une entreprise de nettoyage extérieure sera missionnée pour le nettoyage du chantier, à la charge de l'entreprise fautive si elle est clairement identifiée.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

7.2.2.4 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur titulaire du présent lot devra débarrasser le chantier de ses matériels, matériaux, emballages et déchets divers ; il devra le nettoyage complet de toutes salissures occasionnées par ses interventions, sur les ouvrages des autres corps d'état, ainsi que les retouches avant la livraison du chantier.

Il aura également à sa charge l'évacuation hors site de ses délivres conformément à la réglementation des tris sélectifs.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

7.3 EXECUTION ET REMISE DES DOE

L'entreprise devra l'exécution des DOE en 3 exemplaires papier et 1 exemplaire informatique (envoi par mail ou clé USB).

SOMMAIRE DU LOT

8 REVETEMENT DE SOL SOUPLE.....2

8.1 DIRECTIVES PARTICULIERES AU LOT2
8.1.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES 2
8.1.2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES 2
8.1.3 PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES 2
8.1.4 NORMES HANDICAPES 3
8.1.5 CONNAISSANCE DU DOSSIER 4
8.1.6 DOMMAGES DIVERS 4
8.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX4
8.2.1 TRANCHE FERME 4
8.2.1.1 RAGREAGE FIBRE 4
8.2.1.2 SOL PVC 5
8.2.1.3 BARRES DE SEUIL 6
8.2.1.4 BANDES PODOTACTILES SUR SOL PVC ET CARRELAGE 6
8.2.1.5 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER 7
8.2.1.6 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER 7
8.2.2 TRANCHE OPTIONNELLE 8
8.3 EXECUTION ET REMISE DES DOE8

8 REVETEMENT DE SOL SOUPLE

8.1 DIRECTIVES PARTICULIERES AU LOT

8.1.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

Les travaux du présent lot sont exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché (DTU, normes, avis techniques,…). Ils ne sont donc pas rappelés dans le présent CCTP. Lorsque des références y figurent, elles ne sont destinées qu'à attirer l'attention de l'entrepreneur.

8.1.2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art conformément aux Normes et Prescriptions Techniques en vigueur au moment de l'exécution des ouvrages.

L'énumération ci-dessous n'est pas exhaustive, mais un rappel des principaux documents officiels applicables au projet:

Aux Documents Techniques Unifiés - Aux Normes AFNOR
- Aux Cahiers des Charges de mise en œuvre et spécifications des fabricants
- Aux Avis Techniques du C.S.T.B. concernant les mortiers-colles
- Aux DTU n° 51 - PARQUETS - Aux Cahiers du C.S.T.B. :
- Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux, Cahier 3509 de Novembre 2004
- Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois et nomenclature des supports pour revêtements muraux intérieurs, Cahier N° 3567 de Mai 2006
- Aux Cahiers des Charges de mise en œuvre et spécifications des fabricants
- Aux Avis Techniques du C.S.T.B
- Aux avis du Bureau de Contrôle
- Au règlement de sécurité incendie
- Aux Prescriptions Communes à tous les corps d'état
- Application des Eurocodes

8.1.3 PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES

Prescriptions particulières
Tous les travaux d'adaptations et contraintes diverses générales ou particulières, inhérentes à la présente réalisation seront inclus dans les prix unitaires, qu'ils soient exprimés de façon explicite ou non dans le présent document.

Les ouvrages seront livrés finis.

L'entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions techniques des autres corps d'état afin de pouvoir remettre une proposition complète en toute connaissance des travaux à réaliser.

Il est rappelé aux entreprises la nécessité qu'elles ont de prendre connaissance du Cahier des Prescriptions Communes à tous les corps d'état et des obligations de chantier et d'adaptation qu'elles devront prévoir.

Support
L'entrepreneur devra s'assurer de la bonne qualité des "supports porteurs" et que les conditions préalables requises pour la pose de ses ouvrages sont satisfaites. En cas de non-satisfaction, il devra le signaler au Maître d'œuvre avant tout début d'exécution. Les

supports seront réceptionnés, le fait d'avoir commencé les travaux constituera l'acceptation sans réserve de ceux-ci.

Le cas échéant les supports existants seront réputés connus de l'entreprise avant remise de son offre.

Travaux préparatoires
L'entrepreneur du présent lot procédera à un nettoyage du support au moyen de grattoir ou de brosse métallique, manuel ou mécanique, pour enlever toutes traces de plâtre, peinture, colle, mastic ou autres corps étrangers, et ce, afin de permettre une bonne adhérence de l'enduit de lissage ou de ragréage sur le support.

Mise en œuvre
Les réservations définitives seront précisées à l'entreprise chargée de l'exécution des chapes ou des planchers selon les cas.

Les directives techniques de mise en œuvre imposées par le fabricant des produits préconisés, seront impérativement respectées afin d'obtenir une finition parfaite des différents ouvrages.

Le Maître d'œuvre pourra imposer l'assistance technique du fabricant avant tout démarrage des travaux. En cours de travaux, le nettoyage sera exécuté au fur et à mesure de l'exécution.

Les colles employées devront être agréées par les fabricants des revêtements mis en œuvre.

Les produits de ragréage seront agréés par les fabricants de colle et revêtements. De plus l'épaisseur mise en œuvre devra répondre au minimum au classement P du revêtement à mettre en place.

Les raccordements entre les différents revêtements seront particulièrement soignés et la prestation devra inclure toutes les sujétions particulières d'exécution (coupes, découpes autour des ouvrages, ajustements et raccords après le passage des autres corps d'état, etc.).

Échantillons
Sur simple demande du Maître d'œuvre, les échantillons seront présentés pour effectuer les choix.

Les coloris et décors seront choisis dans la gamme complète du fabricant et le Maître d'œuvre pourra en retenir plusieurs sans supplément de prix.

Les matériaux seront livrés sur le chantier en emballage indiquant leur dénomination commerciale exacte ainsi que le nom et l'adresse du fabricant.

Pour chacun des revêtements il sera demandé le classement UPEC, l'indice ALPHA et la réaction au feu.

Mise en service
L'entrepreneur étant seul responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception du bâtiment, il devra en assurer la protection pendant toute la durée du chantier.

Il procédera à une vérification générale avant la réception, vérification d'aspect et de bonne tenue des produits. En cas de dégradations ou de parties défectueuses, constatées lors de la réception, il devra leur reprise sur simple demande du Maître d'œuvre.

Obligations de sécurité
L'entrepreneur devra strictement se conformer aux dispositions réglementaires de sécurité imposées par la législation en vigueur, aux directives des organismes de contrôles et aux consignes du Coordonnateur Sécurité dans le cadre du PGCSPS.
Le projet de plan particulier de sécurité et protection de la santé (PPSPS) sera soumis au Coordonnateur Sécurité.

8.1.4 NORMES HANDICAPES

L'ensemble des matériaux, produits et ouvrages mis en oeuvre et modes de constructions réalisées, devra être conforme aux normes pour handicapés en vigueur (à la date du dépôt du Permis de Construire), et notamment à l'Arrêté du 30 novembre 2007 modifiant l'arrêté du 1er août 2006 fixant les conditions prises pour l'application des articles R 111-18 à R 111-18-7 du Code de la Construction et de l'Habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction.

Il est de plus précisé à l'entrepreneur que le maître d'ouvrage fera établir par un contrôleur technique, à l'issue des travaux, une attestation constatant que les travaux réalisés respectent parfaitement les règles d'accessibilité aux personnes handicapées. Les travaux de reprise, réfection ou modification d'ouvrages qui pourraient s'avérer nécessaires pour lever toute non conformité relevée au cours de ce contrôle seront à la charge exclusive des entrepreneurs concernés.

8.1.5 CONNAISSANCE DU DOSSIER

L'entrepreneur devra obligatoirement prendre connaissance des CCTP du présent lot et de tous les autres corps d'état, il ne pourra se prévaloir d'une méconnaissance de ces ouvrages.

L'ensemble des travaux faisant intervenir des corps des spécialistes différents, il convient que ces travaux soient exécutés par des personnels qualifiés dans leur spécialité, dans le respect des règles professionnelles.

Le CCTP et la série de plans donnent les caractéristiques des travaux à prévoir pour une parfaite exécution et complète finition. En cas d'incertitude ou s'il apparaissait sur les documents susmentionnés des omissions ou des erreurs, les entrepreneurs devront compléter leurs renseignements auprès du Maître d'œuvre, ou parfaire et suppléer à un manque d'indications et aux omissions.

En conséquence, le prix souscrit dans l'acte d'engagement correspond à des ouvrages livrés au complet et en parfait état de finition.

Il est formellement stipulé que le prix forfaitaire comprendra tous les ouvrages utiles à l'exécution convenable et complète des travaux, de façon que leur achèvement dans les conditions déterminées par les plans et le CCTP ne donne lieu à aucun supplément.

Ne seront pas considérés comme travaux « en plus », et de ce fait, ne pourront donner lieu à un ordre de service ou à des comptes, tous les travaux nécessaires à l'entier et parfait achèvement de l'ouvrage dans le cadre des plans et CCTP, souscrits en parfaite connaissance de cause, et partant, l'entrepreneur ne pourra réclamer aucun supplément en s'appuyant sur ce que les désignations mentionnées sur les plans et CCTP pourraient présenter d'incomplet ou de contradictoire ou sur des omissions évidentes qui pourraient se révéler.

8.1.6 DOMMAGES DIVERS

Il est rappelé que l'entrepreneur devra prendre toutes mesures utiles pour éviter tous dommages aux bâtiments existants, aux ouvrages annexes et avoisinants. Il prendra toutes les mesures de sécurité nécessaires, y compris la protection sur les terrains riverains.
Il sera responsable civilement et pénalement de tous les ouvrages résultant d'une insuffisance de mesures de sécurité.

8.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

L'atelier sera toujours accessible pendant les travaux. Pour sécuriser le passage des compagnons du SMI de N.U., quand ces derniers devront accéder à leur atelier, un arrêt de chantier sera à prévoir.

Valable pour tous les lots.

8.2.1 TRANCHE FERME

8.2.1.1 RAGREAGE FIBRE

Le présent article comprend la **fourniture et la mise en œuvre d'un ragréage fibré autolissant**, destiné à assurer la préparation, la remise à niveau et la planéité des supports avant pose du revêtement de sol définitif.

Les travaux comprendront notamment :

- Nettoyage, dépoussiérage et préparation complète du support ;
- Grattage et élimination de toutes parties non adhérentes, résidus de colle, peinture ou autres éléments susceptibles de nuire à l'adhérence ;

- Rebouchage préalable des trous, fissures et défauts ponctuels du support si nécessaire ;
- Fourniture et application d'un **primaire d'accrochage adapté à la nature et à la porosité du support** ;
- Fourniture et mise en œuvre d'un **enduit de ragréage fibré**, adapté aux supports existants et au revêtement de sol prévu ;
- Épaisseur de mise en œuvre suivant les irrégularités du support et les prescriptions du fabricant ;
- Respect des temps de séchage avant mise en œuvre du revêtement de sol ;
- Ponçage et reprises ponctuelles si nécessaire afin d'obtenir une surface parfaitement plane, lisse et compatible avec le revêtement de finition.
-

Le produit employé devra être **compatible avec le support existant et le revêtement de sol prévu**, et présenter les caractéristiques mécaniques nécessaires à l'usage des locaux.

La mise en œuvre sera réalisée conformément aux **DTU, CPT, Avis Techniques, normes en vigueur et prescriptions du fabricant**, notamment aux dispositions applicables à la préparation des supports avant pose des revêtements de sol.

Le présent prix comprendra **toutes fournitures, préparations, primaires, ragréages, ponçages, reprises et sujétions nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage**.

LOCALISATION

Totalité de l'étage

8.2.1.2 SOL PVC

Le présent article comprend la **fourniture et la pose d'un revêtement de sol PVC de type GERFLOR CREATION 55**, ou techniquement équivalent, destiné aux locaux définis aux plans, compris toutes fournitures, accessoires et sujétions nécessaires à une parfaite réalisation.

Le revêtement sera constitué de **lames PVC décoratives** adaptées à un usage professionnel et présentant notamment les caractéristiques suivantes :

- Gamme : **GERFLOR CREATION 55**, ou équivalent ;
- Classe d'usage adaptée à la destination des locaux ;
- Couche d'usure : **0,55 mm minimum** ;
- Finition et décor : **au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant** ;
- Pose suivant calepinage et sens définis par la maîtrise d'œuvre ;
- **Performance acoustique aux bruits de choc : ΔLw ≥ 5 dB**, obtenue par le système de revêtement retenu et/ou par la mise en œuvre d'une **sous-couche acoustique compatible**, suivant prescriptions du fabricant.
- Traitement de surface **PUR+MATT**

Préparation des supports
Avant toute mise en œuvre, l'entreprise procédera à la reconnaissance des supports et vérifiera notamment leur planéité, leur siccité, leur propreté et leur compatibilité avec le système de revêtement retenu.
La prestation comprendra notamment :

- Nettoyage, dépoussiérage et préparation du support ;
- Grattage et suppression de toutes aspérités ou éléments non adhérents ;
- Application d'un primaire adapté si nécessaire ;
- Réalisation d'un **ragréage autolissant** compatible avec le support et le revêtement, si nécessaire à l'obtention de la planéité requise ;
- Ponçage et aspiration avant pose du revêtement ;
- Traitement ponctuel des fissures et défauts du support, dans la limite des travaux relevant du présent lot.

La pose sera réalisée conformément aux **prescriptions techniques du fabricant**, aux Avis Techniques ou Documents Techniques d'Application du système retenu ainsi qu'aux normes et DTU en vigueur.

La prestation comprendra :

- Fourniture et pose de la sous-couche acoustique, si nécessaire pour atteindre la performance demandée ;

- Fourniture et pose du revêtement PVC ;
- Découpes et ajustements en périphérie et autour des ouvrages ;
- Traitement soigné des raccords et jonctions ;
- Arasement au droit des huisseries et équipements fixes ;
- Réalisation des raccords avec les revêtements de sol adjacents ;
- Fourniture et pose des profils et barres de seuil nécessaires ;
- **Protection du revêtement jusqu'à la réception des travaux.**
- **Contre-marche contrastée visuellement au droit des marches d'escalier donnant sur la zone phare et la kitchenette du RdC**

La sous-couche acoustique éventuellement mise en œuvre devra être **expressément compatible avec le revêtement GERFLOR CREATION 55 et avec le mode de pose retenu**, sans altérer la stabilité, le poinçonnement, la tenue des assemblages ni les performances du revêtement.

L'entreprise devra fournir, avant exécution, les **fiches techniques du revêtement et de la solution acoustique proposée**, justifiant notamment l'obtention d'un **affaiblissement acoustique aux bruits de choc ΔLw d'au moins 5 dB pour le système complet**.

LOCALISATION

Totalité de l'étage

8.2.1.3 BARRES DE SEUIL

Le présent article comprend la **fourniture et la pose d'une barre de seuil en acier inoxydable à visser**, destinée à assurer une finition soignée et durable au droit de la jonction entre deux revêtements de sol.

La prestation comprendra notamment :

- Fourniture d'une barre de seuil en **acier inoxydable**, finition brossée ou équivalente ;
- Profil adapté à la nature, à l'épaisseur et aux éventuelles différences de niveau des revêtements de sol ;
- Découpe et ajustement précis aux dimensions de l'ouverture ;
- Perçage des supports et mise en place de chevilles adaptées ;
- Fixation mécanique par **vis inox**, avec têtes affleurantes ;
- Traitement soigné des extrémités et arêtes, sans partie saillante ou coupante ;
- Nettoyage et parfait achèvement après pose.

La barre de seuil devra être **parfaitement stable, résistante au passage et sans désaffleurement dangereux**. Sa largeur et son profil seront adaptés à la configuration rencontrée sur chantier et permettront de recouvrir correctement la jonction entre les revêtements.

La prestation comprendra toutes fournitures, découpes, fixations, adaptations et sujétions nécessaires à une réalisation complète et durable.

LOCALISATION

Entre escalier et palier de l'étage

8.2.1.4 BANDES PODOTACTILES SUR SOL PVC ET CARRELAGE

Le présent article comprend la **fourniture et la pose de bandes d'éveil à la vigilance (BEV) podotactiles**, destinées à signaler aux personnes aveugles ou malvoyantes la présence d'un danger, notamment en partie haute des escaliers.

Les bandes podotactiles seront mises en œuvre sur **revêtement de sol PVC ou carrelage**, suivant la localisation indiquée sur les plans et les prescriptions de la maîtrise d'œuvre.

Les prestations comprendront notamment :

- La fourniture de bandes podotactiles conformes à la **norme NF P 98-351 en vigueur** ;
- La fourniture de tous accessoires, colles, primaires et produits nécessaires à leur parfaite fixation ;
- La préparation préalable du support : nettoyage, dégraissage, dépoussiérage et toute préparation nécessaire à la bonne adhérence du produit ;

- La pose sur **sol PVC ou carrelage**, suivant la nature du support rencontré ;
- La découpe et l'ajustement des bandes au droit des obstacles et singularités ;
- Le respect des distances réglementaires par rapport aux nez de marches et zones de danger ;
- La réalisation d'une pose parfaitement droite, régulière et durable ;
- Le nettoyage des surfaces après intervention et l'évacuation des déchets.

Les bandes seront constituées de **plots en relief** présentant des caractéristiques dimensionnelles et d'espacement conformes à la réglementation relative à l'accessibilité des personnes en situation de handicap.
Le produit retenu devra présenter une **résistance adaptée au trafic**, à l'usure, au poinçonnement, au nettoyage courant et aux produits d'entretien utilisés dans les locaux.
Le coloris sera choisi dans la gamme du fabricant et devra assurer un **contraste visuel suffisant avec le revêtement de sol environnant**, conformément aux exigences réglementaires en vigueur.
Le système de fixation sera adapté à la nature du support et réalisé conformément aux prescriptions du fabricant. La mise en œuvre ne devra entraîner ni décollement, ni soulèvement, ni création d'une gêne ou d'un risque de chute pour les usagers.



LOCALISATION

Accès zone phare, suivant plans
Escalier parties communes, au droit de chaque palier, suivant plans
Accès escalier donnant accès au local serveur, suivant plans

8.2.1.5 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER

Il est rappelé que le chantier devra être nettoyé et rangé tous les jours et ce à partir de l'intervention des entreprises.

Si celui-ci ne serait pas réalisé, une entreprise de nettoyage extérieure sera missionnée pour le nettoyage du chantier, à la charge de l'entreprise fautive si elle est clairement identifiée.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

8.2.1.6 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur titulaire du présent lot devra débarrasser le chantier de ses matériels, matériaux, emballages et déchets divers ; il devra le nettoyage complet de toutes salissures occasionnées par ses interventions, sur les ouvrages des autres corps d'état, ainsi que les retouches avant la livraison du chantier.

Il aura également à sa charge l'évacuation hors site de ses délivres conformément à la réglementation des tris sélectifs.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

8.2.2 TRANCHE OPTIONNELLE

Sans objet

8.3 EXECUTION ET REMISE DES DOE

L'entreprise devra l'exécution des DOE en 3 exemplaires papier et 1 exemplaire informatique (envoi par mail ou clé USB).

SOMMAIRE DU LOT

9 CARRELAGE - FAIENCE 2

9.1 DIRECTIVES PARTICULIERES AU LOT 2
9.1.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES 2
9.1.2 PRESTATIONS PARTICULIERES 2
9.1.3 TRAVAUX PREPARATOIRES 2
9.1.4 MISE EN OEUVRE 2
9.1.5 ECHANTILLONS 2
9.1.6 MISE EN SERVICE 3
9.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX 3
9.2.1 TRANCHE FERME 3
9.2.1.1 FAIENCE 20 x 20 3
9.2.2 TRANCHE OPTIONNELLE 3
9.2.2.1 RAGREAGE 3
9.2.2.2 CARRELAGE 30 x 30 4
9.2.2.3 PLINTHES A GORGES 4
9.2.2.4 SPEC 4
9.2.2.5 FAIENCE 20 x 20 5
9.2.2.6 SOCLES REMONTEES DES RESEAUX 5
9.2.2.7 ARRET DE CARRELAGE 5
9.2.2.8 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER 5
9.2.2.9 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER 5
9.3 EXECUTION ET REMISE DES DOE 6

9 CARRELAGE - FAIENCE

9.1 DIRECTIVES PARTICULIERES AU LOT

9.1.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

Les travaux du présent lot sont exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché (DTU, normes, avis techniques,…). Ils ne sont donc pas rappelés dans le présent CCTP. Lorsque des références y figurent, elles ne sont destinées qu'à attirer l'attention de l'entrepreneur.

9.1.2 PRESTATIONS PARTICULIERES

Tous les travaux d'adaptations et contraintes diverses générales ou particulières, inhérentes à la présente réalisation seront inclus dans les prix unitaires, qu'ils soient exprimés de façon explicite ou non dans le présent document.

Les ouvrages seront livrés finis.

L'entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions techniques des autres corps d'état afin de pouvoir remettre une proposition complète en toute connaissance des travaux à réaliser.

Il est rappelé aux entreprises la nécessité qu'elles ont de prendre connaissance du Cahier des Prescriptions Communes à tous les corps d'état et des obligations de chantier et d'adaptation qu'elles devront prévoir.

9.1.3 TRAVAUX PREPARATOIRES

L'entrepreneur du présent lot procédera à un nettoyage du support au moyen de grattoir ou de brosse métallique, manuel ou mécanique, pour enlever toute trace de plâtre, peinture, colle ou mastic ou autres corps étrangers, et ce, afin de permettre une parfaite adhérence de la colle sur le support.

9.1.4 MISE EN OEUVRE

Les réservations définitives seront précisées au lot Gros OEuvre en coordination avec les entreprises concernées. Les chapes de rattrapage et/ou de pose seront incluses dans l'offre et aucun supplément ne sera accepté après signature du marché.
Les directives techniques de mise en oeuvre imposées par le fabricant des produits préconisés, seront impérativement respectées afin d'obtenir une finition parfaite des différents ouvrages.
Le Maître d'oeuvre pourra imposer l'assistance technique du fabricant avant tout démarrage des travaux.
En cours de travaux, le nettoyage sera exécuté au fur et à mesure de l'exécution.
Les raccordements entre les différents revêtements seront particulièrement soignés et la prestation devra inclure toutes les sujétions particulières d'exécution (coupes, découpes autour des ouvrages, ajustements et raccords après le passage des autres corps d'état, etc...).

9.1.5 ECHANTILLONS

Sur simple demande du Maître d'oeuvre, les échantillons seront présentés pour effectuer les choix.

Les coloris seront choisis dans la gamme complète du fabricant et le Maître d'oeuvre en retiendra plusieurs sans supplément de prix.

Les revêtements seront toujours de premier choix, à l'exclusion des deuxièmes choix ou choix industriels.

Les matériaux sont livrés sur le chantier en emballage indiquant leur dénomination commerciale exacte ainsi que le nom et l'adresse du fabricant.

9.1.6 MISE EN SERVICE

L'entrepreneur étant seul responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception du bâtiment, il devra en assurer la protection pendant toute la durée du chantier.
Il procédera à une vérification générale avant la réception, vérification d'aspect et de bonne tenue des produits.
En cas de dégradations ou de parties défectueuses, constatées lors de la réception, il devra leur reprise sur simple demande du Maître d'oeuvre.

9.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

L'atelier sera toujours accessible pendant les travaux. Pour sécuriser le passage des compagnons du SMI de N.U., quand ces derniers devront accéder à leur atelier, un arrêt de chantier sera à prévoir.

Valable pour tous les lots.

9.2.1 TRANCHE FERME

9.2.1.1 FAIENCE 20 x 20

Le présent lot prévoira la fourniture et pose d'une faïence 20 x 20.

Références : Primus Vitorie Technical 20 x 20 ou équivalent

Hauteur à partir du sol fini : 2m50

Compris toutes sujétions de finition : baguettes d'angles, profilés alu droit

Mise en oeuvre d'une couche d'étanchéité de type SPEC en périphérie de la douche, à la charge du présent lot.

LOCALISATION

Crédence, au droit de l'évier de la cuisine, sur 1m20 de large x 0.60m de hauteur

9.2.2 TRANCHE OPTIONNELLE

9.2.2.1 RAGREAGE

Ragréage autolissant à base de produit monocomposant ou bicomposant comprenant le grattage, dépoussiérage l'arasement des défauts de niveaux et toutes sujétions.

Primaire à définir selon la porosité du support d'un enduit de ragréage à base ciment. Contraintes de séchages et d'applications suivant les prescriptions du fabricant.

Le ragréage permettra notamment de récupérer le problème de planéité du sol existant.

LOCALISATION

RDC :
DGT
Vestiaires
Douches
WC
SAS WC

9.2.2.2 CARRELAGE 30 x 30

Le présent lot prévoira la fourniture et pose d'un carrelage anti-dérapant, comprenant :
- Référence : STANDARD 415 PORPHYRE GRIS Corindonné de chez NOVOCERAM ou équivalent pour la partie MAGASIN
- Dimensions : 30 x 30
- U4 P4 E3 C2
- Classement de glissance : **R11 dans les douches uniquement**
- Non rectifié
- Joints de couleur gris
- Effet de pente et découpes des carreaux en pointe de diamant au droit des bondes de sol
- Plinthes à gorges assorties

Les carreaux seront bien battus pour assurer un bon contact avec le mortier colle et une planimétrie parfaite. Compris toutes sujétions de coupes, chutes, préparation des locaux, réglage, traitement des joints avec le mortier spécial pour joints.

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre et de collage, sur la chape liquide prévue au présent lot

Les joints de fractionnement seront placés après échange sur la position avec le maître d'oeuvre.

La surface devra être parfaitement plane, aucun carreau ne devra faire saillie.

Dans une même pièce, tous les carreaux devront avoir obligatoirement la même nuance.

Mise en oeuvre conformément au DTU, aux normes, aux règles de l'art et aux prescriptions du fabriquant.

LOCALISATION

RDC :
DGT
Vestiaires
Douches
WC
SAS WC

9.2.2.2.1 Carrelage

9.2.2.2.2 Carrelage anti-dérapant

9.2.2.3 PLINTHES A GORGES

Le présent lot prévoira la mise en oeuvre de plinthes à gorges, assorties au carrelage

LOCALISATION

RDC :
DGT
Vestiaires
Douches
WC
SAS WC

9.2.2.4 SPEC

Fourniture et mise en œuvre d'un Système de Protection à l'Eau sous Carrelage (SPEC) sur parois verticales destinées à recevoir un revêtement céramique (faïence), conformément aux prescriptions du CSTB, DTU 52.2 et aux Avis Techniques du fabricant.

- Préparation et nettoyage des supports.
- Application d'un primaire d'accrochage adapté au support.
- Traitement des angles rentrants, sortants, raccordements, passages de canalisations et points singuliers par bandes et accessoires du système.
- Application du SPEC en deux couches minimum selon les prescriptions du fabricant.
- Respect des temps de séchage entre couches.
- Contrôle de continuité de l'étanchéité avant pose de la faïence.

LOCALISATION

En périphérie des bac à douche

9.2.2.5 FAIENCE 20 x 20

Le présent lot prévoira la fourniture et pose d'une faïence 20 x 20.

Références : Primus Vitorie Technical 20 x 20 ou équivalent

Hauteur à partir du sol fini : 2m50

Compris toutes sujétions de finition : baguettes d'angles, profilés alu droit

Mise en oeuvre d'une couche d'étanchéité de type SPEC en périphérie de la douche, à la charge du présent lot.

LOCALISATION

Uniquement autour des bacs à douche

9.2.2.6 SOCLES REMONTEES DES RESEAUX

Réalisation de socles béton de 10cm de hauteur, à habiller au droit des sorties de tuyaux en sol, comprenant :
- Habillage en carreaux de faïence
- Remplissage à finition surfacée

LOCALISATION

Au droit des éviers, urinoirs et BEC

9.2.2.7 ARRET DE CARRELAGE

Le présent lot prévoira la mise en oeuvre d'un profilé aluminium arrêt de carrelage, permettant d'éviter toute arrête vive de carrelage en jonction

LOCALISATION

Entre atelier et dégagement

9.2.2.8 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER

Il est rappelé que le chantier devra être nettoyé et rangé tous les jours et ce à partir de l'intervention des entreprises.

Si celui-ci ne serait pas réalisé, une entreprise de nettoyage extérieure sera missionnée pour le nettoyage du chantier, à la charge de l'entreprise fautive si elle est clairement identifiée.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

9.2.2.9 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur titulaire du présent lot devra débarrasser le chantier de ses matériels, matériaux, emballages et déchets divers ; il devra le nettoyage complet de toutes salissures occasionnées par ses interventions, sur les ouvrages des autres corps d'état, ainsi que les retouches avant la livraison du chantier.

Il aura également à sa charge l'évacuation hors site de ses délivres conformément à la réglementation des tris sélectifs.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

9.3 EXECUTION ET REMISE DES DOE

L'entreprise devra l'exécution des DOE en 3 exemplaires papier et 1 exemplaire informatique (envoi par mail ou clé USB).

SOMMAIRE DU LOT

10 PEINTURE 2

10.1 DIRECTIVES PARTICULIERES AU LOT 2
10.1.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES 2
10.1.2 PRESTATIONS PARTICULIERES 2
10.1.3 ECHANTILLONS 2
10.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX 2
10.2.1 TRANCHE FERME 2
10.2.1.1 REVISION DES JOINTS DE CLOISONS 3
10.2.1.2 PEINTURE SUR DOUBLAGES ET CLOISONS SECHES 3
10.2.1.3 PEINTURE SUR PLAFOND EN PLAQUE DE PLATRE 3
10.2.1.4 PEINTURE SUR HUISSERIES DE PORTES 3
10.2.1.5 PEINTURE SUR PLINTHES MEDIUM 4
10.2.1.6 PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES OU PVC 4
10.2.1.7 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER 4
10.2.1.8 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER 4
10.2.2 TRANCHE OPTIONNELLE 5
10.2.2.1 REVISION DES JOINTS DE CLOISONS 5
10.2.2.2 PEINTURE SUR DOUBLAGES ET CLOISONS SECHES 5
10.2.2.3 PEINTURE SUR HUISSERIES DE PORTES 5
10.2.2.4 PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES OU PVC 5
10.2.2.5 OPTION : PEINTURE SUR PLOMB DES POUTRES METALLIQUES 5
10.2.2.6 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER 8
10.2.2.7 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER 8
10.3 EXECUTION ET REMISE DES DOE 8

10 PEINTURE

10.1 DIRECTIVES PARTICULIERES AU LOT

10.1.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

Les travaux du présent lot sont exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché (DTU, normes, avis techniques,…). Ils ne sont donc pas rappelés dans le présent CCTP. Lorsque des références y figurent, elles ne sont destinées qu'à attirer l'attention de l'entrepreneur.

10.1.2 PRESTATIONS PARTICULIERES

Tous les travaux d'adaptations et contraintes diverses générales ou particulières, inhérentes à la présente réalisation seront inclus dans les prix unitaires, qu'ils soient exprimés de façon explicite ou non dans le présent document.

Les ouvrages seront livrés finis.

L'entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions techniques des autres corps d'état afin de pouvoir remettre une proposition complète en toute connaissance des travaux à réaliser.

Il est rappelé aux entreprises la nécessité qu'elles ont de prendre connaissance du Cahier des Prescriptions Communes à tous les corps d'état et des obligations de chantier et d'adaptation qu'elles devront prévoir.

10.1.3 ECHANTILLONS

L'adjudicataire est tenu de fournir, dans les délais fixés, tous les échantillons de peinture, matériaux qui lui seront demandés par le Maître d'oeuvre. Ceux-ci doivent être montés en panoplie, disposés sur un chevalement et soigneusement fixés, plombés le cas échéant, pour éviter toute substitution.

Ils seront entreposés par l'adjudicataire dans un local spécial annexé au bureau du Maître d'oeuvre.

Les échantillons seront inscrits sur un registre et seront numérotés. Le registre comportera une case réservée à la signature du Maître d'oeuvre qui sera seul juge de la conformité de ces échantillons avec les spécifications des pièces du dossier, et une case réservée pour la signature du Maître d'Ouvrage qui manifestera ainsi son acceptation.

Aucune commande ne pourra être passée par l'entrepreneur, sinon à ses risques et périls, tant que l'acceptation de l'échantillon correspondant n'aura pas été matérialisée par les signatures ci-dessus visées.

10.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

L'atelier sera toujours accessible pendant les travaux. Pour sécuriser le passage des compagnons du SMI de N.U., quand ces derniers devront accéder à leur atelier, un arrêt de chantier sera à prévoir.

Valable pour tous les lots.

10.2.1 TRANCHE FERME

10.2.1.1 REVISION DES JOINTS DE CLOISONS

L'entrepreneur du présent lot devra la révision des joints de cloisons sèches et plafonds en plaques de platre, compris toutes sujétions de réalisation.

Révision des joints de cloisons sèches et des plafonds en plaques de platre. (prix incorporés aux prix unitaires de la peinture et des revêtements muraux).

LOCALISATION

Pour mémoire, à intégrer dans les prix unitaires

10.2.1.2 PEINTURE SUR DOUBLAGES ET CLOISONS SECHES

Les travaux intérieurs de peinture exécutés sur des supports plâtre ou dérivés, en travaux de finition B, comprennent :
- égrenage, brossage, époussetage.
- 1 couche d'impression universelle microporeuse
- rebouchage, ratissage
- 1 couche intermédiaire
- 1 couche de peinture acrylique d'apect satiné

Peinture acrylique sur subjectiles plaques de platre, classement de finition B, finition satinée compris travaux préparatoires et toutes sujétions...

LOCALISATION

Bureaux Etage

10.2.1.3 PEINTURE SUR PLAFOND EN PLAQUE DE PLATRE

Les travaux intérieurs de peinture exécutés sur des supports plâtre ou dérivés, en travaux de finition B, comprennent :
- égrenage, brossage, époussetage.
- 1 couche d'impression universelle microporeuse
- rebouchage, ratissage
- 1 couche intermédiaire
- 1 couche de peinture acrylique mate

Peinture acrylique sur subjectiles plaques de platre, classement de finition B, finition satinée compris travaux préparatoires et toutes sujétions...

LOCALISATION

Local Archives

10.2.1.4 PEINTURE SUR HUISSERIES DE PORTES

Peinture laque satinée a base d'une dispersion acrylique polyurethane en phase aqueuse - support bois, du type Premior Satin des établissements La Seigneurie ou équivalent et comprenant :
◦ Nettoyage, ponçage, époussetage soigné,
◦ Dégraissage des bois tropicaux et résineux,
◦ 1 couche d'impression adaptée au support et formant primaire d'accrochage,
◦ 2 couches de peinture laquée satinée de finition.

Les supports et travaux préparatoires seront conformes a la norme NF P 74-201 1 et 2 (DTU 59.1).

Teinte a définir au choix du maître d'ouvrage.

Toutes sujétions de mise en œuvre et d'exécution comprises.

LOCALISATION

Toutes les portes intégrées dans les cloisons en plaque de plâtre

10.2.1.5 PEINTURE SUR PLINTHES MEDIUM

Peinture laque satinée a base d'une dispersion acrylique polyurethane en phase aqueuse - support bois, du type Premior Satin des établissements La Seigneurie ou équivalent et comprenant :
◦ Nettoyage, ponçage, époussetage soigné,
◦ Dégraissage des bois tropicaux et résineux,
◦ 1 couche d'impression adaptée au support et formant primaire d'accrochage,
◦ 2 couches de peinture laquée satinée de finition.

Les supports et travaux préparatoires seront conformes a la norme NF P 74-201 1 et 2 (DTU 59.1).

Teinte a définir au choix du maître d'ouvrage.

Toutes sujétions de mise en œuvre et d'exécution comprises.

LOCALISATION

Plinthes situées sur toutes les pièces en sol PVC => Totalité de l'étage

10.2.1.6 PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES OU PVC

Le présent lot prévoira la mise en peinture des ouvrages métalliques, comprenant :
- Travaux préparatoires et impression suivant état des support et degré de finition
- 1 couche peinture à accrochage direct
- 1 couche intermédiaire
- 1 couche de finition classe 4a, satiné moyen, finition B

Teinte : blanc

LOCALISATION

Attentes EF / EC / EU de la tisanerie

10.2.1.7 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER

Il est rappelé que le chantier devra être nettoyé et rangé tous les jours et ce à partir de l'intervention des entreprises.

Si celui-ci ne serait pas réalisé, une entreprise de nettoyage extérieure sera missionnée pour le nettoyage du chantier, à la charge de l'entreprise fautive si elle est clairement identifiée.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

10.2.1.8 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur titulaire du présent lot devra débarrasser le chantier de ses matériels, matériaux, emballages et déchets divers ; il devra le nettoyage complet de toutes salissures occasionnées par ses interventions, sur les ouvrages des autres corps d'état, ainsi que les retouches avant la livraison du chantier.

Il aura également à sa charge l'évacuation hors site de ses délivres conformément à la réglementation des tris sélectifs.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

10.2.2 TRANCHE OPTIONNELLE

10.2.2.1 REVISION DES JOINTS DE CLOISONS

L'entrepreneur du présent lot devra la révision des joints de cloisons sèches et plafonds en plaques de platre, compris toutes sujétions de réalisation.

Révision des joints de cloisons sèches et des plafonds en plaques de platre. (prix incorporés aux prix unitaires de la peinture et des revêtements muraux).

10.2.2.2 PEINTURE SUR DOUBLAGES ET CLOISONS SECHES

Les travaux intérieurs de peinture exécutés sur des supports plâtre ou dérivés, en travaux de finition B, comprennent :
- égrenage, brossage, époussetage.
- 1 couche d'impression universelle microporeuse
- rebouchage, ratissage
- 1 couche intermédiaire
- 1 couche de peinture acrylique d'apect satiné

Peinture acrylique sur subjectiles plaques de platre, classement de finition B, finition satinée compris travaux préparatoires et toutes sujétions...

10.2.2.3 PEINTURE SUR HUISSERIES DE PORTES

Peinture laque satinée a base d'une dispersion acrylique polyurethane en phase aqueuse - support bois, du type Premior Satin des établissements La Seigneurie ou équivalent et comprenant :
◦ Nettoyage, ponçage, époussetage soigné,
◦ Dégraissage des bois tropicaux et résineux,
◦ 1 couche d'impression adaptée au support et formant primaire d'accrochage,
◦ 2 couches de peinture laquée satinée de finition.

Les supports et travaux préparatoires seront conformes a la norme NF P 74-201 1 et 2 (DTU 59.1).

Teinte a définir au choix du maître d'ouvrage.

Toutes sujétions de mise en œuvre et d'exécution comprises.

10.2.2.4 PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES OU PVC

Le présent lot prévoira la mise en peinture des ouvrages métalliques, comprenant :
- Travaux préparatoires et impression suivant état des support et degré de finition
- 1 couche peinture à accrochage direct
- 1 couche intermédiaire
- 1 couche de finition classe 4a, satiné moyen, finition B

Teinte : blanc

10.2.2.5 OPTION : PEINTURE SUR PLOMB DES POUTRES METALLIQUES

Le présent lot comprend l'ensemble des prestations nécessaires à la préparation et à la mise en peinture de poutres métalliques intérieures revêtues d'anciennes peintures contenant du plomb, situées à une hauteur minimale de 5,00 m par rapport au sol fini.

Les travaux seront réalisés conformément aux dispositions du Code du travail, aux recommandations de l'INRS, ainsi qu'à la réglementation en vigueur relative au risque plomb.

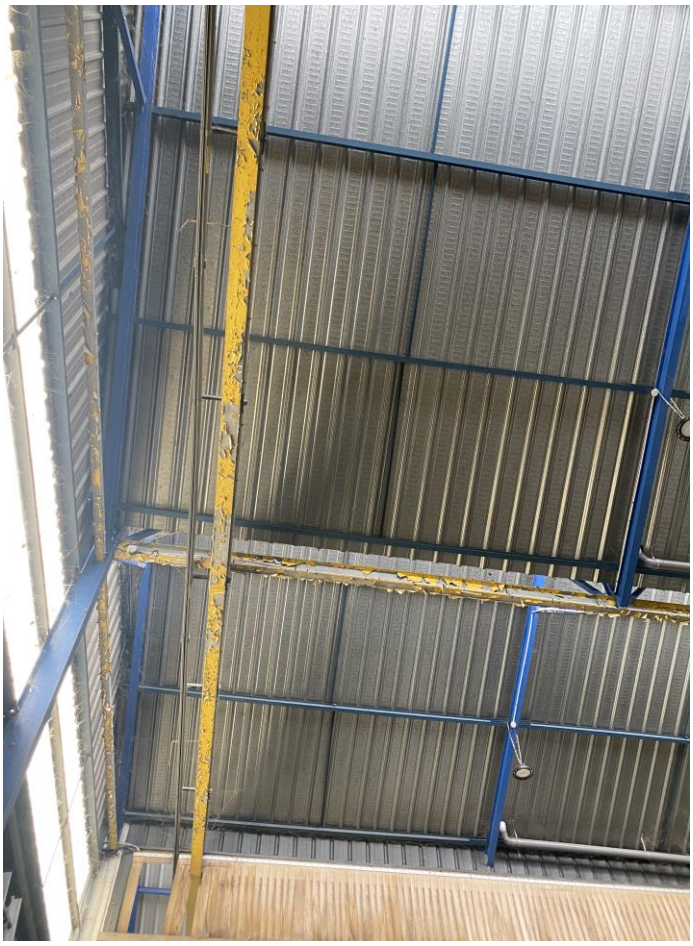
Les prestations comprennent notamment :

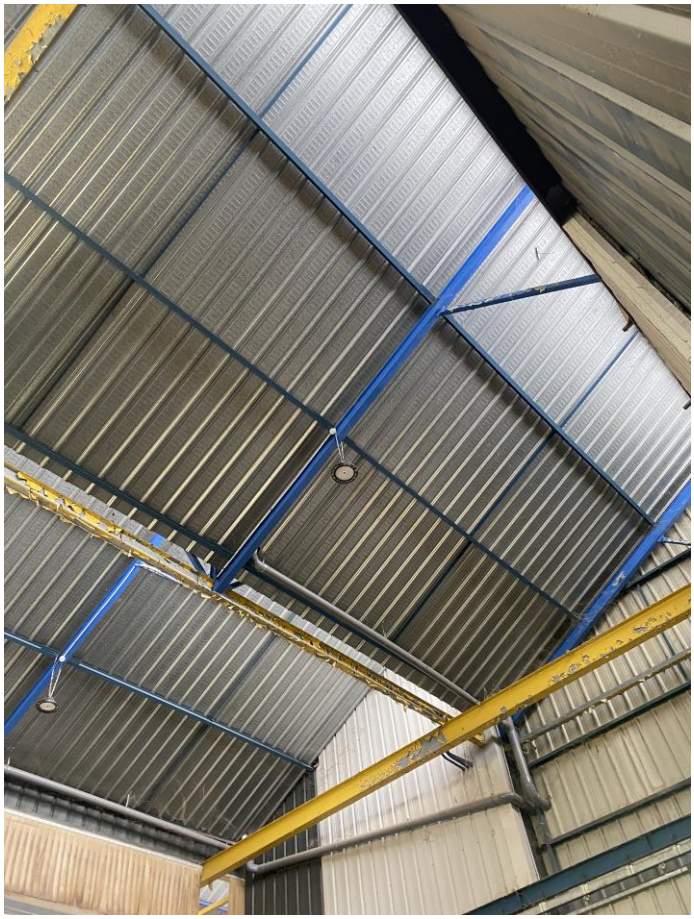
- L'installation des moyens d'accès adaptés aux travaux en hauteur (échafaudage roulant, échafaudage fixe ou nacelle élévatrice suivant les contraintes du site), y compris protections collectives et individuelles.
- La mise en place d'un confinement localisé des zones de travail afin d'éviter toute dispersion des poussières et déchets contaminés.
- La protection complète des ouvrages, équipements, mobiliers et revêtements conservés.
- Le nettoyage préalable des supports par procédé compatible avec la présence de plomb (nettoyage humide ou aspiration équipée d'un filtre absolu HEPA), sans générer de poussières.
- La préparation des surfaces par grattage manuel, brossage métallique, ponçage à faible émission de poussières ou toute autre méthode adaptée permettant de conserver le confinement des particules de plomb. Les procédés abrasifs générant une dispersion importante de poussières (sablage, grenaillage à sec, etc.) sont interdits, sauf dispositions particulières validées par la maîtrise d'œuvre.
- Le traitement localisé des parties oxydées comprenant dérouillage soigné et application d'un primaire anticorrosion compatible avec le système de peinture retenu.
- L'application d'une couche d'impression adaptée aux supports métalliques existants.
- L'application de deux couches de peinture de finition de qualité professionnelle, finition satinée ou mate selon les prescriptions du CCTP ou de la maîtrise d'œuvre, assurant une protection durable des ouvrages métalliques.
- Le contrôle de l'homogénéité des teintes, de l'épaisseur du film sec et de l'adhérence du revêtement.

L'entreprise devra établir préalablement un mode opératoire spécifique au risque plomb, incluant les mesures de prévention, les équipements de protection individuelle, les procédures de décontamination et de gestion des déchets.

Les déchets contaminés (poussières, consommables, bâches, EPI jetables, résidus de peinture, etc.) seront collectés, conditionnés dans des emballages réglementaires, évacués et éliminés dans une filière agréée conformément à la réglementation applicable.

La prestation est réputée comprendre toutes sujétions d'exécution, notamment les protections, manutentions, installations de chantier, moyens d'accès en hauteur, nettoyage quotidien, repliement des installations, évacuation des déchets, ainsi que toutes interventions nécessaires à la parfaite exécution des travaux, sans supplément de prix.





LOCALISATION

Poutres jaune extérieures à l'atelier

10.2.2.6 NETTOYAGE JOURNALIER DU CHANTIER

Il est rappelé que le chantier devra être nettoyé et rangé tous les jours et ce à partir de l'intervention des entreprises.

Si celui-ci ne serait pas réalisé, une entreprise de nettoyage extérieure sera missionnée pour le nettoyage du chantier, à la charge de l'entreprise fautive si elle est clairement identifiée.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

10.2.2.7 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur titulaire du présent lot devra débarrasser le chantier de ses matériels, matériaux, emballages et déchets divers ; il devra le nettoyage complet de toutes salissures occasionnées par ses interventions, sur les ouvrages des autres corps d'état, ainsi que les retouches avant la livraison du chantier.

Il aura également à sa charge l'évacuation hors site de ses délivres conformément à la réglementation des tris sélectifs.

LOCALISATION

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages.

10.3 EXECUTION ET REMISE DES DOE

L'entreprise devra l'exécution des DOE en 3 exemplaires papier et 1 exemplaire informatique (envoi par mail ou clé USB).

SOMMAIRE DU LOT

11 NETTOYAGE2

11.1 TRANCHE FERME2
11.1.1 NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER 2
11.2 TRANCHE OPTIONNELLE2
11.2.1 NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER 2

11 NETTOYAGE

L'atelier sera toujours accessible pendant les travaux. Pour sécuriser le passage des compagnons du SMI de N.U., quand ces derniers devront accéder à leur atelier, un arrêt de chantier sera à prévoir.

Valable pour tous les lots.

11.1 TRANCHE FERME

11.1.1 NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER

L'entrepreneur du présent lot devra exécuter les nettoyages de mise en service du bâtiment pour la réception, comprenant :
- Nettoyage sur 2 faces de toutes les portes
- Dépoussiérage de toutes les cloisons
- Nettoyage de tous les vitrages
- Nettoyage à l'autolaveuse de la totalité des sols
- Nettoyage du stockage du RdC, en contact direct avec les zones de travaux
- La sortie et l'enlèvement à la décharge publique de tous les déchets résultant de tous les nettoyages.

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre et de parfait achèvement suivant les DTU, normes et avis techniques des produits utilisés.

LOCALISATION

Totalité de l'étage
Zone électriciens créée au RdC

11.2 TRANCHE OPTIONNELLE

11.2.1 NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER

L'entrepreneur du présent lot devra exécuter les nettoyages de mise en service du bâtiment pour la réception, comprenant :
- Nettoyage sur 2 faces de toutes les portes
- Dépoussiérage de toutes les cloisons
- Nettoyage de tous les vitrages
- Nettoyage à l'autolaveuse de la totalité des sols
- Nettoyage de la totalité des appareillages sanitaires
- Nettoyage du stockage du RdC, en contact direct avec les zones de travaux
- La sortie et l'enlèvement à la décharge publique de tous les déchets résultant de tous les nettoyages.

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre et de parfait achèvement suivant les DTU, normes et avis techniques des produits utilisés.

LOCALISATION

Espace Vestiaires / WC